

le magazine du social dans l'Ain

DOSSIER

Protection de l'enfance, un dispositif en mouvement / p. 7

INTER action

N° 72 . JUIN 2012

INTERVIEW

Jean-Claude Michelon,
président de l'Orsac / p. 40

TABLE RONDE

**La prise en charge
de la maladie d'Alzheimer / p. 36**





Nous proposons à votre centre de loisirs un véritable tour du monde à vol d'oiseaux à la découverte de plus de 2500 oiseaux du monde entier. Au gré des escales, les paysages du monde entier vous seront dévoilés. La diversité des activités que nous mettons à votre disposition vous permettra d'enrichir idéalement votre journée.

Tarif simple à 7€ par enfant - une gratuité accompagnateur pour 10 entrées payantes.

Des activités pour enrichir votre journée !



Le Spectacle des Oiseaux en Vol !
Avec près de 150 oiseaux, nous vous proposons d'assister au plus beau spectacle d'oiseaux en vol au monde !

Gratuit - Réservation obligatoire



Les visites privilèges :
Un soigneur animalier vous accompagne le temps d'une visite à la découverte des richesses de notre Parc.

Tarif par personne : + 3€ pour 25 min
Réservation obligatoire



Le Suivez-le fil :
Un jeu à vocation ludo-pédagogique pour en savoir toujours plus sur les oiseaux, leur alimentation, leur milieu de vie...

Tarif : + 3 €/jeu - Réservation obligatoire



Les Petits Détectives :
Une enquête à mener en groupe où tous les sens des enfants sont mis en éveil.

Tarif pour le groupe : + 30€
Réservation obligatoire



→ Photo de couverture : à la Maison de l'enfance de Bourg-en-Bresse.

N° 72 • JUIN 2012



Le **trimestre en images** /

→ p. 4-5



Dossier

Protection de l'enfance, un dispositif en mouvement

Quelles sont les réponses aux besoins des enfants et des familles ? /

→ p. 7-14



Table ronde

La prise en charge de la maladie d'Alzheimer. /

→ p. 36-38



Interview

Jean-Claude Michelon, président de l'Orsac. /

→ p. 40-42



Entre nous

Fabienne Saint-Arnoult et **Sophie Carrel**, fondatrices de l'association Umok. /

→ p. 43



Portrait

Victor Arban, jeune trisomique qui poursuit ses études en milieu ordinaire. /

→ p. 45



Reportage

À **Oyonnax**, un restaurant accueille le midi des enfants des écoles et des personnes âgées. /

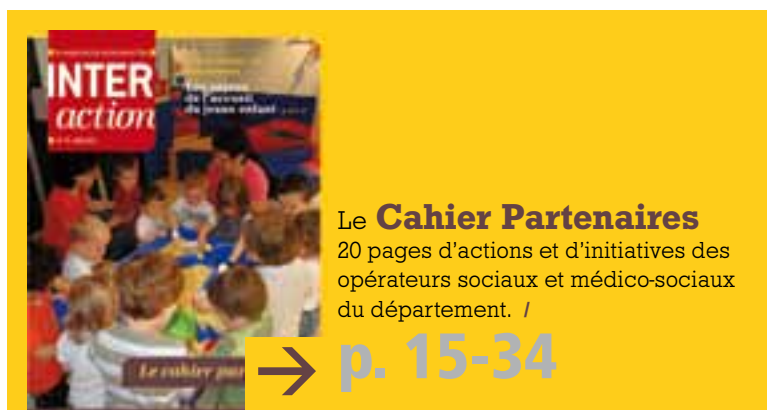
→ p. 46-47



Vu d'Europe

Être femme et immigrée en Italie. /

→ p. 48



Le **Cahier Partenaires**
20 pages d'actions et d'initiatives des opérateurs sociaux et médico-sociaux du département. /

→ p. 15-34

**INTER
action**

Le magazine trimestriel de l'action sociale dans l'Ain

Partenaires : Adapei, Adréa Mutuelles Pays de l'Ain, ALFA3A, Bourg Habitat, Caf de l'Ain, Conseil général de l'Ain, Dynacité, MSA Ain-Rhône, Orsac, Semcoda, Udaf de l'Ain.
Directeur de la publication : Jacques Dupoyet. **Directeur de la rédaction :** Alain Gilbert. **Rédactrice en chef :** Pauline Froppier. **Rédaction :** Annick Puvilland, Aurélie Seignemartin, Agnès Bureau, Daniel Gillet. **Photos Une, reportage, dossier :** Daniel Gillet (www.daniel-gillet.com/) - **Illustration :** Nikow' (www.nikowstrips.wordpress.com/), Hervé Jardin (www.hjardin.canalblog.com).

Réalisation : M&G Éditions - 49, boulevard de Brou - 01000 Bourg-en-Bresse - Tél. 04 74 24 69 13 - Fax. 04 74 45 07 08 - E-mail : redac@mg-editions.com

Site : www.interaction01.info. **Impression :** Imprimerie Multitude. Tirage : 10 000 ex. N°ISSN : 1260-628X

ILS PARTENT, ILS ARRIVENT



À LA CAF

→ Depuis le 2 avril, **Marie-Claire Laurent-Sanna** est la nouvelle directrice de la Caf de l'Ain. Elle succède à Hervé Chesnel, en retraite après 18 années passées à la direction de la Caf.

Marie-Claire Laurent-Sanna a exercé précédemment à la Cpm de Bourges et dans la branche famille au sein des Caf de Villefranche-sur-Saône, Périgueux et Guéret. Animée d'un sens aigu

du service public, notamment **au bénéfice des familles et des personnes les plus vulnérables**, elle souhaite poursuivre et renforcer le développement d'une offre de service adaptée et simplifiée. Elle s'attachera à poursuivre le travail partenarial développé par la Caf ces dernières années. ●

PROJET



RÉVEILLONS DE LA SOLIDARITÉ

→ La Fondation de France lance son appel à projets des Réveillons de la Solidarité. Tous les orga-

nismes à but non lucratif peuvent répondre. Les petites associations sans autres ressources privées seront privilégiées.

Objectif : organiser un réveillon, entre le 21 décembre et le 2 janvier, pour les personnes isolées ou en difficulté, en suscitant leur participation active à l'organisation de la fête, et favoriser ainsi les rencontres entre des personnes de générations, de cultures et de milieux différents. Encadré par des professionnels, le projet doit être porté par une structure développant dans l'année une action pérenne auprès des personnes en difficulté. Date limite de dépôt des candidatures : 14 septembre 2012. ●

www.fondationdefrance.org

rubrique Nos aides
Tél. 01 44 21 31 96

RENCONTRE

ANIMATEURS ET MÉDICO-SOCIAL = MÉDICO-ANIMATEURS ?

→ Quel est le rôle de l'animateur dans les établissements médico-sociaux ? Qu'apporte-t-il au patient ? À l'équipe pluridisciplinaire ? Rarement posées, ces questions seront au cœur d'une journée de rencontre le 26 juin, à la salle des fêtes d'Hauteville. Organisée par un collectif réuni à l'initiative de Cylil Ciacnoghi, animateur-formateur au CRP Orsac-Mangini, dans le cadre de la préparation de son DE JEPS*, la journée est ouverte à tous : salariés du médico-social, animateurs, soignants, bénévoles...

Au programme : conférence-débat le matin et ateliers ponctués de témoignages de professionnels et de bénéficiaires l'après-midi. ●

* Diplôme d'État, jeunesse, éducation populaire et sport

collectif.animation.01110@gmail.com

EN BREF

« O » Féminin



→ La troisième édition du concours régional Initiative « O » Féminin, organisé par Rhône-Alpes Initiative et Rhône-Alpes Active, est ouverte. Huit créatrices d'entreprise rhonalpines seront récompensées le 4 décembre prochain. Sept catégories sont définies, auxquelles s'ajoute le Prix spécial du jury, récompensant une entreprise bénéficiaire du Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF). Chacune des lauréates recevra une subvention d'un montant de 2 000 € pour son entreprise. Dossier à remplir et à remettre avant le 15/10/2012. ●

www.rhonalpesinitiative.fr

Le Petit Burgien : nouveau look



→ Le guide étudiant de Bourg-en-Bresse 2012/2013, publié par l'association Pôle Sup' 01, vient de paraître. Format et contenu ont fait peau neuve. Distribué au sein des établissements d'enseignement supérieur, il informe sur la ville et ses services, le logement... La Maison des étudiants a également réalisé un Guide pour bien se loger à Bourg, accessible en ligne sur le site internet. ●

www.jeunes01.fr
Tél. 04 74 24 44 46

Chiens guides d'aveugles



→ Dimanche 30 septembre, l'École de chiens guides d'aveugles de Lyon et du Centre-Est, à Misérieux, invite à sa journée portes ouvertes, de 10 à 18 h. Au programme : démonstrations, ateliers « dans le noir », sensibilisation des enfants au handicap visuel... À 11 h 30, inauguration du nouveau chenil agrandi et présentation des 15 chiens remis en 2011. « L'objectif est de remettre 18 chiens en 2012 pour arriver ensuite à 20 » souligne Didier Grasset, directeur. Formés en famille d'accueil et à l'école, les chiens

sont remis gratuitement à l'âge de 20/24 mois, aux personnes non et malvoyantes. ●

Tél. 04 74 00 60 11
www.lyon-chiensguides.fr

Logement



→ Publié par l'ADIL, le Guide du logement est réactualisé chaque année. Mine d'infos pratiques, le Guide 2012 est disponible depuis avril, gratuitement, au siège ou dans les permanences de l'ADIL, ou par courrier (contre remboursement des frais d'envoi). ●

www.adil01.org



Éloge de la différence

Inutile de le cacher, nous avons toujours eu un faible à InterAction pour le Coryphée, cette belle maison de Viriat qui reçoit des enfants polyhandicapés en accueil de jour ou en internat. Au fil des reportages, nous nous y sommes vraiment sentis un peu comme chez nous, au milieu d'une équipe qui ne se contente pas d'être "soignante", à la croisée des couloirs d'un établissement "spécialisé" qui a été conçu comme un lieu de vie, parmi des enfants de tous âges et porteurs de lourds handicaps qui nous ont fait toucher du doigt les mystères de la vie.

Pas question donc de manquer le dixième anniversaire du Coryphée, le chapiteau, les ballons et les fleurs, les petits-fours, les visites guidées, le film qui en retrace la vie au quotidien avec sensibilité, et les discours. Ah ! ces discours que l'on écoute souvent d'une oreille vagabonde... Celui de Bernard Perret méritait attention parce qu'il ne s'est pas contenté des poncifs d'usage. Monsieur le maire avait préparé son texte et pesé ses propos.

Oui, il est réconfortant d'entendre un élu, premier magistrat d'une commune si particulière – certaines autres préfèrent discrètement s'en dispenser –, avouer qu'un tel établissement permet de mieux comprendre les différences entre les hommes, les différences liées aux handicaps et, plus largement, d'accepter que d'autres personnes puissent être différentes par leur culture, leur religion, leur physique. « Nous faisons partie de la même humanité. »

Il fut un temps où l'on enfermait les fous dans les asiles, les vieux dans des hospices et les handicapés dans des mouroirs. À Viriat, le Coryphée voisine avec la petite unité de vie. Les fauteuils déambulent à deux pas du centre-village et de l'école, à peu de distance du Centre psychothérapique de l'Ain. Quel bonheur ce fut pour des parents si attentifs au regard des autres d'entendre un maire se réjouir que le fait d'accueillir et d'ouvrir ces établissements dans une commune pouvait ouvrir l'esprit de ses concitoyens.

Ces fauteuils qui avancent sur les voies aménagées jusqu'au centre-village nous montrent combien de chemin a été parcouru depuis une trentaine d'années pour que le handicap ait droit de cité. Dans le cas du Coryphée, cette avancée s'est faite à petits pas, à pas comptés, avec la conviction qu'il fallait faire partie du paysage pour mieux y figurer.

Alain Gilbert

Directeur de la rédaction

Contacts : Site : www.interaction01.info
e-mail : redac@mg-editions.com

FLASH

Le trimestre **en im**



Regard ←

Pour changer le regard sur la trisomie, l'association Enfants Soleil 01 a fait réaliser une série de portraits d'enfants qui avaient participé au défilé de mode Trisomic Attitude en novembre 2011 à Foissiat. Une belle exposition de ces photos a été proposée à la maire de Bourg-en-Bresse. Elle va maintenant faire le tour du département.

<http://enfantssoleil01.monsite-orange.fr/>

Samedi 31 mars, la Course du Cœur, événement national visant à promouvoir le don d'organes, a fait halte à Perrex afin d'apporter son soutien à Camille, jeune fille de 19 ans, en attente d'une greffe cœur-poumons. Une semaine auparavant, l'association départementale pour le don d'organes, de tissus et de moelle osseuse, France ADOT 01, a célébré ses 30 ans lors de son assemblée générale à Bourg-en-Bresse, avec pour invité d'honneur le Pr Bernard Devauchelle, chirurgien en stomatologie au CHU d'Amiens, qui a réalisé la première greffe de visage partiel en 2005.

Le taux de refus du don d'organes est de 37 % en France, de 11 % dans l'Ain.

→ Don d'organes





→ Formation

Organisée dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation), grâce à l'implication des parents employeurs et du relais assistants maternels (Ram) de Viriat, mettant en place des solutions pour faire garder les enfants, une formation sur la sécurité et la prévention des risques d'une semaine en mars a été suivie par 9 assistantes maternelles du secteur. Cette formation dans le temps de travail est une première dans le département et devrait pouvoir être reconduite ailleurs.

→ Sport adapté



Samedi 12 mai, à Bourg-en-Bresse, la journée départementale d'activités motrices, organisée par l'ULSA* et le Comité de l'Ain de sport adapté, invitait les personnes atteintes de déficiences intellectuelles ou de troubles psychiques à participer à divers ateliers autour du thème national « L'air et le souffle ». Elle a accueilli une quarantaine de pratiquants, licenciés à l'ULSA, l'USOSA (Oyonnax) ou venus d'établissements spécialisés de l'Ain et du Jura.

* Union locale de sport adapté

Solidarité ←



Le 11 mai 2012, les 601 élèves du collège Les Côtes à Péronnas ont participé à la Course contre la faim, organisée pour la deuxième fois par leurs professeurs et Action contre la faim. En cette 15^e édition, l'association proposait à nouveau de collecter le maximum de fonds pour soutenir ses programmes, en parcourant un maximum de kilomètres.

Insertion ←



Pour lutter contre la fracture numérique, des femmes engagées dans l'action Réactives, financée par le Conseil général, le Fonds social européen et déléguée au Centre d'information des droits des femmes et des familles, ont reçu un ordinateur le 24 avril. Moyennant une contribution de 50 € pour l'équipement complet fourni par Micronov et co-financé par le Zonta Club Bourg-Mâcon, les participantes ont été initiées à l'informatique par la Maison de l'information sur la formation et l'emploi (MIFE).

ENJEUX

Le Coryphée fête ses dix ans



→ À la tribune, Jean-Louis Bernigaud, directeur adjoint, Christophe Chaléat, directeur, et Catherine Duchas, psychologue clinicienne.

→ En une décennie, le Coryphée a acquis une solide expérience dans l'accueil et l'accompagnement d'enfants polyhandicapés et de leurs familles. Une mission dont s'acquitte avec enthousiasme une équipe médico-sociale placée sous la direction de Christophe Chaléat et son adjoint, Jean-Louis Bernigaud. Le temps de l'installation discrète, au cœur de Viriat, est bien loin. C'est un établissement épanoui et dynamisé par sa maturité

professionnelle qui ouvrait ses portes fin mai pour un après-midi de fête jalonné de conférences, de témoignages et de visites guidées. Un moment de bonheur pour les parents et les salariés de cette maison à part en plein accord avec son environnement. ●

Des prix pour des lycéens

→ Pour promouvoir la filière de la formation professionnelle dans le secteur de la mécanique, de la métallurgie et de la carrosserie industrielle, Mécabourg* a créé le concours Transmutation, destiné aux classes techniques de différents établissements de l'Ain. L'idée est de proposer à des jeunes élèves de travailler un projet sur une année au cours de laquelle ils conçoivent des objets techniques attrayants. Le thème retenu pour 2012 était celui des objets multifonctionnels. Le Transmutation d'or est revenu aux élèves du lycée Alexandre Bérard (Ambérieu-en-Bugey) et leur Polytrust, support d'appoint et de rangement. Le Transmutation d'argent



→ Les jeunes lauréats du Lycée Alexandre Bérard d'Ambérieu-en-Bugey.

est allé au lycée Saint-Exupéry de Bellegarde-sur-Valserine, le Transmutation de bronze au lycée Carriat de Bourg-en-Bresse et le Transmutation de bois au lycée Gabriel Voisin de Bourg-en-Bresse. ●

* Le groupement Mécabourg rassemble les dirigeants de près de 60 entreprises de l'Ain.

LOGEMENT

Un colloque en juillet

→ Déléataire des aides à la pierre, le Conseil général développe aussi une politique d'aide au logement sur fonds propres. Le 3 juillet, un colloque réunira élus et professionnels pour présenter les grands enjeux d'une politique en faveur du logement sur le département. Autour de deux grands thèmes – l'adéquation de l'offre et de la demande de logement et les

actions en faveur du logement « durable » sur le parc privé et public –, les débats seront enrichis par les questions que les habitants de l'Ain sont invités à poser au préalable par mail ou par courrier. Précarité énergétique, prix des loyers, géolocalisation de l'habitat... tous les sujets peuvent être abordés. Un rendu sera fait de la journée dans le numéro d'InterAction de septembre. ●

Service logement - Conseil général de l'Ain,
10 rue du Pavé d'Amour - 01000 Bourg-en-Bresse
logement@cg01.fr

→ Le plan départemental de l'habitat dans l'Ain 2010-2015 définit les grandes orientations de la politique logement du Conseil général.



LE SMS DU TRIMESTRE





© Daniel Gillet

Protection de l'enfance, un dispositif en mouvement

DOSSIER RÉALISÉ PAR
AURÉLIE SEIGNEMARTIN.

En 2011, dans l'Ain, 2 601 enfants en danger, ou en risque de l'être, ont bénéficié d'une mesure de protection civile ou pénale. Mille d'entre eux ont été suivis à domicile par les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), autant ont été placés, dont 450 en familles d'accueil et 440 en établissements spécialisés. 600 ont été suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

En présentant le dispositif de la protection de l'enfance dans l'Ain, ce dossier pointe les premiers effets de la loi du 5 mars 2007 qui la réforme : le Département s'est vu renforcé en la matière, pour permettre à l'État de recentrer ses efforts sur le pénal. Le Conseil général finance le dispositif de la protection de l'enfance, qu'elle soit administrative ou judiciaire. La PJJ, qui dépend du ministère de la Justice, intervient uniquement sur le champ pénal, excepté dans le champ de l'investigation où elle garde la double compétence. Autres réalités : la loi inscrit l'enfant au cœur du dispositif et individualise sa prise en charge, en introduisant la notion de projet pour lui. Parallèlement, les rôles et droits des parents sont confortés.

Dans l'Ain, outre l'observatoire de l'enfance en danger relancé, le schéma de la protection de l'enfance 2004-2008 a été actualisé pour 2009-2013 avec la concrétisation de nouvelles actions. Parmi elles : la diversification des modes de prise en charge avec les SAFRen (Ser-

vices d'accompagnement familial renforcé) et la professionnalisation du métier d'assistant familial.

Évaluer les effets des mesures

Mais des réponses aux besoins restent à apporter, comme la prise en charge tant éducative que psychiatrique des enfants en grande difficulté et de leur famille. Le Conseil général réfléchit à l'élaboration d'un nouveau schéma départemental à l'horizon 2013. Il pourrait traiter de la famille plus largement pour pouvoir évaluer les effets des mesures. Cinq ans après la loi du 5 mars 2007, des questions se posent. Si l'un des objectifs de la réforme est de « déjudiciariser » la protection de l'enfance, paradoxalement aujourd'hui, un placement peut être prononcé par le juge des enfants dès la première audience. Le devenir des enfants délaissés et placés interroge également, malgré le projet de loi sur « l'enfance délaissée et l'adoption » au Sénat depuis mars 2012. S'il faut un délai de six ans en moyenne entre le moment où l'enfant est placé et la déclaration d'abandon prononcée par le juge, comment donner sa chance à un enfant d'avoir une autre famille ?

Enfin, en matière de prévention, le repérage est jugé primordial. C'est à l'école, principalement, que sont repérées les situations relevant de la protection de l'enfance. Or il existe un accompagnement pour les parents adoptants. À quand une information sur le développement et les besoins de l'enfant pour tous les nouveaux parents ? ●

“ *Quel devenir des enfants délaissés et placés ?* ”

L'accompagnement des familles

PROTECTION ADMINISTRATIVE

LES PARENTS SONT LES PREMIERS PROTECTEURS DE LEURS ENFANTS. MAIS IL ARRIVE QUE CERTAINS SOIENT CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS TELLES – D'ORDRE SOCIAL, MATÉRIEL OU ÉDUCATIF –, DANS L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, QU'ILS METTENT EN DANGER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ, L'ENTRETIEN OU L'ÉDUCATION DE LEUR(S) ENFANT(S). DÈS LORS, IL APPARTIENT AUX INSTITUTIONS D'AIDER ET D'ACCOMPAGNER CES FAMILLES EN DIFFICULTÉ POUR PROTÉGER LEURS ENFANTS. C'EST LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE) DU CONSEIL GÉNÉRAL QUI ASSURE CETTE MISSION.

Les aides au maintien à domicile

Pour permettre à la famille en difficulté d'élever ses enfants dans de bonnes conditions, différentes prestations à domicile sont mises en œuvre à la demande des parents ou avec leur accord, sur proposition du service de l'ASE. Pour pallier une insuffisance temporaire des ressources de la famille, une aide financière peut être apportée. Si les difficultés à gérer le budget familial sont chroniques, une mesure budgétaire est utilisée : **l'aide en économie sociale et familiale (AESF)**.

Des aides socio-éducatives sont également mises à la disposition des familles. La prévention spécialisée, tout d'abord, regroupe les actions menées en direction des jeunes marginalisés, en rupture ou en souffrance. La deuxième action concerne la prestation d'un technicien de l'intervention sociale et familiale au domicile. Le TISF accompagne les

familles en apportant **une aide et une formation aux parents dans l'organisation de la vie quotidienne** pour assurer un environnement satisfaisant pour l'enfant. Cette aide à domicile ponctuelle peut permettre d'éviter le placement de l'enfant, de maintenir les liens entre les enfants et les parents, ou de permettre le retour de l'enfant au domicile après un placement.

Une mesure administrative existe à titre préventif : l'action éducative préventive (AEP). Pour les femmes enceintes, mineures ou majeures, et les mères isolées avec enfants de moins 3 ans, des **établissements d'accueil mères-enfants** existent : le Centre maternel de la Maison de l'enfance (8 places) et le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de l'ADSEA (67 places). ●

→ Prévention et signalement

La loi impose à toute personne ayant connaissance de l'existence d'un enfant en danger ou en risque de l'être d'aviser le Conseil général ou le Parquet. Plusieurs niveaux de signalement au Conseil général sont possibles :

- *Les appels téléphoniques au numéro vert national : 119.*
- *Depuis 2008, la cellule de recueil des informations préoccupantes du Département doit permettre de détecter au plus tôt les situations, afin de proposer un soutien adapté aux familles. Les informations émanent des services du Conseil général, de l'Éducation nationale, du Parquet et des familles.*

→ Les aides à domicile sont basées sur le volontariat des familles.



DÉFINITION

QU'EST-CE QUE L'ENFANCE EN DANGER ?

→ L'article 375 du Code civil définit l'enfance en danger : « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par la justice, à la requête des père et mère conjointement, ou de l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. (...) Le juge peut se saisir d'office à titre exceptionnel. » ●



les en difficulté

PROTECTION JUDICIAIRE

SI LES MESURES DE LA PROTECTION ADMINISTRATIVE S'AVÈRENT INSUFFISANTES, OU SI LA FAMILLE REFUSE L'AIDE DU DÉPARTEMENT, ALORS QUE L'ENFANT EST EN DANGER AU SENS DE L'ARTICLE 375 DU CODE CIVIL, LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL AVISE LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE SANS DÉLAI. CE DERNIER PRENDRA LES MESURES NÉCESSAIRES ET SAISIRA, LE CAS ÉCHÉANT, LE JUGE DES ENFANTS. IL AGIRA DE MÊME LORSQU'IL EST IMPOSSIBLE D'ÉVALUER LA SITUATION D'UN ENFANT POUR LEQUEL LE CONSEIL GÉNÉRAL A ÉTÉ DESTINATAIRE D'UNE INFORMATION PRÉOCCUPANTE.

La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

Si le Conseil général constate un dysfonctionnement entre l'utilisation des prestations familiales et les besoins des enfants, l'aide à la gestion du budget familial est imposée par le

juge des enfants. Ce dernier désigne une association tutélaire et une personne appelée Délégué aux prestations familiales qui intervient au domicile de la famille pour qu'elle puisse retrouver son équilibre et son autonomie. ●



© Daniel Gillet

→ Détecter au plus tôt les situations.

REGARD

→ « Autrefois, un signalement signifiait saisir le juge »

Georges Dupasquier intervient à l'IREIS*, après plusieurs années à la tête du domaine enfance et adoption du Conseil général. Entretien.

Quel regard portez-vous sur la réforme de la protection de l'enfance ?

Je suis parti en retraite avec le regret de ne pouvoir la mettre en œuvre. La réforme de la protection de l'enfance, on en verra les effets dans quelques années. Il ne suffit pas de créer des dispositifs, il faut aussi que dans la mentalité des professionnels, on s'imprègne du sens de

des parents, ce n'est pas en cinq ans que ça se fait. Dans la protection de l'enfance, on travaille à petits pas.

Que pensez-vous du projet de loi sur l'enfance délaissée et l'adoption arrivé au Sénat le 1^{er} mars 2012 ?

Ce texte sur l'enfance délaissée avait toute sa place dans la réforme de la protection de l'enfance de 2007. Pourquoi n'y est-il pas ? Ce projet de loi n'émane pas des acteurs de la protection de l'enfance, mais du Conseil supérieur de l'adoption. Ce n'est pas la même chose ! Cela donne trop l'impression qu'on cherche à augmenter le nombre des pupilles de l'État pour répondre aux attentes de gens qui veulent adopter un enfant.

Mais quand on voit que les mesures de protection ne marchent pas...

Un certain nombre d'enfants s'en sortiraient mieux, mais tous ne sont pas adoptables. Au lieu de tergiverser avec des parents pendant des années, pour se rendre compte au bout de dix ans que ces parents ne joueront jamais leur rôle

et que le gamin sera toujours placé... Il faut se donner un délai plus court [entre le moment où l'enfant est placé et la déclaration d'abandon prononcée par le juge] : deux ans par exemple. Il faut se donner les moyens d'offrir à l'enfant une autre famille ; sans forcément rompre les liens avec la famille d'origine. Un outil existe : l'adoption simple, par exemple.

La loi dit : protéger l'enfant et, dans son intérêt, conserver la place de la famille... N'est-ce pas un frein à la déclaration d'abandon et à l'adoption ?

Le rôle des travailleurs sociaux, c'est bien de maintenir le lien et que l'enfant retrouve sa place dans sa famille... Donc, chaque fois qu'on fait une déclaration d'abandon, c'est aussi admettre que tout notre travail n'a pas porté ses fruits. Après, il y a le cadre juridique. Il faut pouvoir donner à la justice les éléments qui vont lui permettre de déclarer l'enfant abandonné... Dans la mesure où il y a des contacts réguliers, il ne le sera pas.

* Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale.

“ L'enfance délaissée avait toute sa place dans la réforme ”

cette réforme. Autrefois, un signalement signifiait saisir le juge. Autre aspect : la réforme met les parents au centre de l'action. Intégrer dans la culture professionnelle une plus grande place



→ Pouponnière de la Maison de l'enfance à Bourg-en-Bresse

PROTÉGER

Le placement

La décision de placement incombe au Conseil général, quand il est demandé par les parents, ou au juge des enfants. Dans les deux cas, l'accueil de ces mineurs ou jeunes adultes est de la responsabilité du Conseil général.

Dans l'Ain, le Département a fait le choix de diversifier les modes de prise en charge et de ne pas accueillir sur un même lieu tous les enfants en danger. Les accueils d'urgence sont ainsi répartis sur l'ensemble des maisons d'enfants.

Les hébergements des enfants mineurs ou jeunes majeurs peuvent être négociés avec la famille ou le majeur. Les mesures d'accueil provisoires s'étoffent avec la **création des services d'accompagnement familial renforcé (SAFRen)**. Particularité : les mineurs sont reçus en accueil de jour tout en

© Daniel Gillet

14 PUPILLES DE L'ÉTAT DANS L'AIN

→ En France, un pupille de l'État est un mineur confié, notamment par décision de justice, au service de l'ASE et pour lequel l'autorité parentale est exercée par le préfet comme tuteur et par un conseil de famille particulier. Les pupilles de l'État sont les seuls mineurs de l'ASE qui soient adoptables, soit que leurs parents aient consenti à l'adoption, soit que ce consentement ait été donné par les autorités de tutelle. ●

REGARDS

→ « Protéger l'enfant du danger est insuffisant »

Agnès Gardon-Mollard, responsable du domaine enfance-adoption - Direction générale des affaires sociales (DGAS) du Conseil général :

« En matière d'adoption, - quand l'enfant devient adoptable, mais la majorité ne l'est pas -, la délégation de l'autorité parentale est confiée au Conseil général. Le développement d'un sentiment d'affiliation, d'un sentiment d'appartenance, d'une histoire, est indispensable pour permettre à l'enfant de se construire. Se contenter de protéger l'enfant du danger, pour moi, est insuffisant. On y travaille actuellement. C'est la question que l'on doit se poser pour que l'enfant devienne un adulte qui pourra lui-même donner quelque chose de cet ordre-là. »

→ « Comment organiser une présence stable pour les tout-petits ? »

La Maison départementale de l'enfance est un établissement géré par le Conseil général depuis 1984, pour remplir sa mission au titre de la protection de l'enfance. Elle se compose de trois établissements : la Maison de l'enfance à Bourg (1976), la Maison de l'enfance « Le grand logis » à Saint-Martin-de-Bavel (1989) et la pouponnière et jardins d'enfants « Le petit logis » à Ambérieu-en-Bugey (2007). « Une de nos préoccupations majeures concerne les très jeunes enfants : comment les faire vivre d'un point de vue durable dans un contexte de vie collective ? » Christiane Witz, directrice de la Maison départementale de l'enfance, rappelle qu'un enfant se construit sur la base d'une représentation stable. Au sein des services de la Maison de l'enfance de Bourg-en-Bresse, organisée en cinq services* de 13 enfants chacun, chaque enfant a un référent. Mais 12 professionnels se relaient auprès des tout-petits, pour cinq éducateurs auprès des adolescents. « Comment organiser une présence la plus stable possible, la plus rassurante ? »

*À Bourg, la Maison de l'enfance comprend une pouponnière à caractère social (0-3 ans), un jardin d'enfants (3-6 ans), le groupe des préscolaires (6-9 ans), les scolaires (9-12 ans) et le groupe des adolescents (12-18 ans et plus).

ent d'un enfant

étant maintenus dans leur famille, reconnue comme ayant des possibilités d'assurer la prise en charge de leur enfant avec un accompagnement intensif. Les familles sont accompagnées pendant 6 à 12 mois.

En 2011, 266 mesures d'accueil provisoire (AP) pour mineur ont été prononcées et 107 mesures d'accueil provisoire jeune majeur (APJM). Le juge des enfants peut prendre des mesures de placement pour les mineurs : 575 ont été confiés au Conseil général en 2011 et 32 placés directement en établissement social et médical. La moitié des enfants pris en charge par l'ASE sont confiés à **247 familles d'accueil dans l'Ain**. Chaque assistant familial est chargé de leur apporter la sécurité, l'affection et les conditions matérielles nécessaires à leur épanouissement. Les candidats doivent demander un agrément au Conseil général.

345 places en établissements spécialisés

Une fois agréée, la famille d'accueil doit suivre une formation : 60 heures avant l'accueil du premier enfant, 240 heures en cours d'emploi et s'ils souhaitent se présenter au diplôme d'État. Fin 2011, le Conseil général a créé la cellule du suivi du métier des familles d'accueil.

Dans les cas de violence familiale (physique, sexuelle ou psychologique), de difficultés psychologiques ou psychiatriques des parents, de problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, de graves conflits familiaux, de carences éducatives, de problèmes comportementaux de l'enfant, de l'isolement en France d'un enfant étranger..., l'enfant de 3 à 21 ans est placé dans une **maison d'enfants à caractère social (Mecs)**. L'Ain en compte six, représentant 270 places sur les huit circonscrip-

tions du Conseil général. Ces établissements sociaux ou médico-sociaux, spécialisés dans l'accueil temporaire, sont rattachés au Conseil général, qui les finance par le biais du prix de journée. Les Mecs fonctionnent en internat complet ou en foyer ouvert.

D'autres établissements spécialisés, comme le Prado et Ados +, accueillent certains jeunes. 75 places sont réparties sur Bourg-en-Bresse, la Vallée de l'Ain et le Bugey.

Pour les plus petits, **deux pouponnières à caractère social** (0-3 ans) couplées d'un jardin d'enfants (3-6 ans) accueillent en urgence des enfants séparés de leurs parents, soit pour un accueil temporaire, soit par décision de justice. Située à Bourg-en-Bresse (26 places) et à Ambérieu-en-Bugey (24 places, dont 4 pour le SAFRen), les pouponnières proposent un service de garde jour et nuit d'enfants de moins de 3 ans.



→ Un enfant se construit sur la base d'une représentation stable.

© Daniel Gilliet

→ « En chemin pour réintroduire les familles dans leur responsabilité »

Pour Jean-François Grenier, directeur du Foyer du Prado* à Bourg, « le SAFRen est venu combler un manque entre l'AEP, l'AEMO et l'internat. C'est un temps où sont accueillis les enfants, sans danger et avec toute la famille. Ce n'est pas la même chose d'accueillir un enfant que de le placer dans un établissement. On est en chemin pour réintroduire les familles dans leur responsabilité. On fait du bien meilleur travail qu'il y a 25 ans ».

Pour les intervenants - CESF, éducateur spécialisé, psychologue -, « la particularité du SAFRen réside aussi dans la souplesse de la mesure par rapport à l'internat, avec une équipe pluridisciplinaire. Elle permet un accompagnement sur mesure. L'idée, c'est qu'ils n'aient plus besoin de nous... La couleur SAFRen commence à déteindre sur les foyers. Avant on entendait : si les gamins sont placés, c'est que les parents sont incompetents ! »

*Le Prado dispose de 30 places (14-21 ans) dans son foyer à Bourg-en-Bresse, le SAFRen de 14 places (6-18 ans).



→ « Nous sommes plus reconnus », apprécie Maryse Alonso, assistante familiale.

© Daniel Gillet

TÉMOIGNAGES

Familles d'accueil : plus qu'un métier

Maryse et Georges Alonso ont fait le choix d'accueillir au sein de leur famille trois enfants ou jeunes majeurs, confiés par le service de l'ASE. « Je suis assistante familiale depuis 2002. Avant, j'étais assistante maternelle. Je connaissais un peu les familles d'accueil. Nous avons beaucoup parlé de ce métier avec mon mari et nos trois enfants de 14, 12 et 9 ans à l'époque. »

« J'ai donc suivi la formation de 240 heures sur deux ans. Ça a été très bénéfique pour moi. J'ai acquis un savoir que je n'avais pas, du point de vue des lois, des enfants, des

parents... Je fais partie de la cellule de suivi du métier. Nous avons eu notre première réunion début 2012. J'apprécie beaucoup. Nous sommes plus reconnus. »

« **Les enfants, nous ne les choisissons pas.** L'un d'entre eux est une jeune fille de 14 ans, avec nous sept jours sur sept depuis l'âge de 8 ans. Ses parents avaient de gros problèmes. Elle les voyait une demi-journée tous les quinze jours. De temps en temps, elle allait chez ses grands-parents le mardi soir. C'est important de maintenir les liens, de faire des passerelles. Elle en avait besoin. Depuis, elle a pu retourner chez ses parents

de façon plus régulière. Elle va passer en classe de 3^e. Se construire sur le plan scolaire, ce n'est pas évident. Il faut du temps car ce sont des enfants déstructurés. »

« **Avec mon mari, nous travaillons ensemble.** C'est essentiel, car quand les papas sont absents, lui est là. Les enfants peuvent s'appuyer sur lui et il me soutient. Nous n'avons pas eu des accueils simples... On essaye de montrer un exemple de famille. Quand ils le veulent bien. Nous sommes un soutien, un pilier, mais pas leurs parents. » ●

Isabelle Brazey et Brigitte Scala ont chacune un agrément pour 5 ans pour l'accueil de deux enfants à temps plein et une place relais. Aurore Bouvet vient d'obtenir une notification pour l'accueil d'un troisième enfant. Elles témoignent :

« La majorité des enfants que nous accueillons sont des placements judiciaires dans le cadre de l'enfance en danger. Assistant familial, c'est plus qu'un métier : c'est donner la chance à d'autres enfants de pouvoir

“ **Pouvoir vivre dans une famille** ”

vivre dans une famille. Avec la MDS Plaine de l'Ain, nous sommes au sein d'une équipe. Si une difficulté se présente, on en parle avec le

travailleur social – l'éducatrice en charge de l'enfant ou l'assistante sociale –. Pour toute question, on a une psychologue ou Mme Doucet, la directrice adjointe. On peut trouver des solutions et mettre en place quelque chose avec l'enfant. Mais en cas d'urgence, on n'a pas la possibilité de prévenir le Conseil général ou la cellule de suivi. Il faudrait un numéro où appeler... »

Professionnalisation

Aurore Bouvet souligne : « La formation en 240 heures m'a fait aimer encore plus mon métier. Nous sommes 20 à 30 personnes et il y a toujours quelqu'un qui a quelque chose à faire partager. L'assistant familial a un **rôle de suppléance maternelle et paternelle** auprès des enfants. On nous dit tout le temps de ne pas prendre la place des parents, de toujours avoir du respect pour eux. »

Brigitte Scala précise : « C'est nécessaire d'avoir des formations. Par exemple, à l'initiative d'une éducatrice spécialisée, nous sommes quatre familles d'accueil à mener un travail de recherche sur la sexualité des enfants placés. Les travaux consistent à lire, à répondre à des questions, à échanger... Le travail sera restitué lors d'une journée avec toutes les familles volontaires. » ●



→ « C'est un beau métier », estiment Isabelle, Brigitte et Aurore, assistantes familiales.



MILIEU OUVERT

L'assistance éducative

→ La réparation pénale est une mesure alternative aux poursuites à l'égard du mineur.

© Dir. PJJ Centre-Est

C'est l'article 375 du Code civil qui définit l'assistance éducative. Lorsque les parents rencontrent des difficultés dans leurs responsabilités éducatives et lorsque les conditions de vie de l'enfant le mettent en situation de danger avéré ou potentiel, des éducateurs spécialisés ou des

La mesure judiciaire est appelée **Action éducative en milieu ouvert (AEMO)**. Dans l'Ain, l'ADSEA est le service associatif habilité (SAH) de l'AEMO. Dans le cadre de l'enfance délinquante, les mesures pénales dites de « milieu ouvert » permettent le suivi éducatif des mineurs confiés à la PJJ.

mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE), pour lui permettre de mieux cerner la personnalité, le parcours et l'environnement d'un jeune dont il examine le cas. Instituée par l'arrêté du 2 février 2011, la MJIE remplace l'enquête sociale (ES) et la mesure d'investigation d'orientation éducative (IOE). C'est le Service territorial éducatif de milieu ouvert (Stemo, ex-centre d'action éducative) de la PJJ et le Prado (SAH), qui interviennent.

“ *Protéger, surveiller, éduquer...* ”

assistants de service social interviennent dans le milieu familial de l'enfant. Cette intervention se fait à la demande de l'autorité administrative ou de l'autorité judiciaire.

L'investigation
Parmi les mesures administratives, l'**Action éducative préventive (AEP)** est mise en place à titre préventif. Elle consiste en l'intervention d'un travailleur social spécialisé enfance au domicile, pour accompagner les parents dans leur rôle de protection et d'éducation. En matière civile ou pénale, lorsque le juge des enfants est saisi, il peut prescrire **une**

Les mesures éducatives

Dans le cas d'une infraction pénale, le procureur de la République peut décider d'une mesure alternative aux poursuites à l'égard du mineur qui en est l'auteur. Le juge des enfants peut prononcer une mesure

(Suite page 14)

TÉMOIGNAGE

LA DAME DES DEVOIRS

→ Sur Belley, l'ADSEA et la MDS du Bugey ont développé une action éducative préventive semi collective. « Car nous sommes loin de Bourg, présente Patrick Guillin, médiateur familial et délégué aux prestations familiales. Il s'agit d'une action périscolaire auprès des enfants de la maternelle à la 6^e ». « Sa finalité est d'apporter un soutien à la parentalité, au travers du jeu notamment, en vue de favoriser les apprentissages de

l'enfant et l'égalité des chances, ajoute Catherine Richard, assistante sociale. Le jeu est un magnifique support. » Petit à petit, Stéphanie Combier, 31 ans, a su faire une petite place à Nicole Christiane, intervenante périscolaire de l'ADSEA, présente à son domicile 7 heures par semaine. « J'aime bien tenir la maison. Mais avec quatre garçons, c'est difficile de prendre un moment avec eux, témoigne Stéphanie Combier. Depuis que Nicole vient pour

leurs devoirs, ça nous permet de nous retrouver. L'action a commencé à la rentrée, il y a deux ans. Ils ne sont pas là pour juger, mais pour nous aider. » La jeune femme a pris le relais, mais souhaite que l'action continue. « Nicole est entrée dans le cœur des enfants. Ils l'appellent la Dame des devoirs... Maintenant, nous essayons d'aller à la bibliothèque, au terrain de jeux. Nous allons organiser un pique-nique fin juin avec d'autres familles. » ●

(Suite de la page 13)

éducative avant le jugement : **la mesure d'activité de jour, la liberté surveillée, la réparation pénale...** Toutes ont pour but de protéger, d'assister, de surveiller et d'éduquer le mineur. Les éducateurs de la PJJ interviennent dans le suivi de la majorité des mesures, sanctions éducatives ou peines prononcées par le tribunal pour enfants. Deux mesures judiciaires, en plus de la MJIE, peuvent être prises : **le placement ou une**

mesure pénale éducative en milieu ouvert.

La PJJ a vu modifier son territoire en septembre 2011 pour créer l'interdépartementalité Rhône-Ain. L'Ain conserve ses services, à savoir : un établissement de placement éducatif et d'insertion (EPEI), ex-centre de placement immédiat (CPI), composé d'une unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) et d'une unité éducative d'activité de

jour (UEAJ). Le Stemo comprend une unité éducative de milieu ouvert (UEMO) à Bourg et à Oyonnax. Des structures d'hébergement collectif sont également assurées par des services habilités : les foyers du Prado et des Marmousets. ●

REGARDS

→ « Il ne faut pas confondre dommage et danger »

Laurent Richard est l'un des trois juges des enfants sur l'Ain.

« Depuis la loi du 5 mars 2007, nous arrivons à prononcer des mesures de placement dès la première audience. C'est la "judiciarisation" des accueils. Nous constatons également des situations plus dégradées. » L'enjeu du repérage est donc central. « Pour cela, il ne faut pas confondre dommage et danger. La crèche ou la maternelle sont les premiers lieux de sortie du foyer parental. Mais il y a peu de signalements concrets. Le service social en faveur des élèves au sein de l'Inspection académique de l'Ain intervient à partir du collège... »

→ « La contrainte du temps »

Pour Floriane Robin, substitut des mineurs au Parquet de Bourg-en-Bresse, le protocole signé avec le Conseil général pour simplifier la procédure afférente aux mineurs étrangers isolés est toujours en vigueur. « Ce thème de la prise en charge administrative fait plutôt débat sur le plan national. » Floriane Robin note également des situations plus dégradées et un nombre important de situations d'enfants en danger du fait de conflits conjugaux.

« Il faut un minimum de temps pour saisir le Parquet. Il faut avoir tenté quelque chose sur le plan administratif. »

“ De moins en moins dans l'accompagnement ”,

→ « Bien organiser le relais des prises en charge »

« Quand je suis arrivé, on travaillait sur 1, 2 voire 3 ans, avec des éducateurs qui ont pour mission d'accompagner les jeunes..., confie Gérard Dupin, directeur de l'UEMO de Bourg. Aujourd'hui, on est considéré comme intervenants dans le diagnostic et l'aide à la décision, de moins en moins dans l'accompagnement. On ne

répare pas 15 ans de vie brisée avec une mesure en 3 mois... »

« Nos interventions sont de plus en plus courtes dans le parcours d'un mineur, confirme Sophie Maugenest, directrice du Stemo. Il est nécessaire de bien organiser le relais des prises en charge entre les différentes institutions. »

ENFANCE EN DANGER : LES NUMÉROS UTILES

- **Conseil général de l'Ain**
Direction générale adjointe solidarité
Tél. 04 74 32 32 70
- **Les Maisons départementales de la solidarité**
Ambérieu-en-Bugey 04 74 38 73 80
Belley 04 79 81 65 30
Bourg-en-Bresse 04 74 32 32 70
Châtillon-sur-Charonne 04 74 55 38 80
Jassans-Riottier 04 74 09 85 80
Montrevel-en-Bresse 04 74 25 68 00
Nantua 04 74 75 95 95
Saint-Genis-Pouilly 04 50 20 52 20
- **Service social scolaire**
Tél. 04 74 21 29 28
- **Procureur de la République ou juge des enfants**
Parquet de Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 24 19 53
- **Police - Gendarmerie**
17
- **Hôpitaux**
Bourg-en-Bresse : 04 74 45 46 47
Belley : 04 79 42 59 59
Oyonnax : 04 74 73 10 01
- **SAMU**
15
- **Numéro vert de l'enfance en danger**
119



le magazine du social dans l'Ain

INTER *action*

N° 72 . JUIN 2012

CONSEIL GÉNÉRAL - CAF
MSA AIN-RHÔNE

**Les enjeux
de l'accueil
du jeune enfant** / p. 25 à 27



→ C'est l'heure du jeu au relais
assistants maternels de Viriat.

Le cahier partenaires

L'aide à domicile est en danger

Les personnes que nous accompagnons au quotidien, et parfois au terme de journées difficiles, ont besoin de douceur parce qu'elles sont souvent fragiles.

Les équipes que nous salarions et animons au quotidien, et souvent au terme de journées éprouvantes, ont besoin d'information et de concertation pour répondre au mieux aux attentes des bénéficiaires.

Certains bénéficiaires qui s'adressent à nous ont besoin au quotidien, et parfois au terme de journées fatigantes d'une prévention contre la dépendance. Qui sommes-nous ? Des associations d'aide à domicile de l'Ain unies pour faire entendre leur voix. Si nous vous parlons de douceur, d'information et de concertation, de prévention contre la dépendance aussi, c'est parce que nous avons mal vécu la brutalité, le manque d'information et de concertation, le sentiment de dépendance qu'a provoqué chez nous la décision de la CARSAT (ex-Caisse régionale d'assurance-maladie) de réduire de manière drastique l'accès aux heures d'aide à domicile pour les ressortissants retraités présentant une certaine fragilité.

C'est son droit de financeur mais c'est aussi son devoir d'organisme à caractère social de mettre les formes et de mesurer les conséquences que cette décision aura sur les personnes âgées, sur leurs familles et nos organismes employeurs.

L'aide à domicile est en danger puisqu'on réduit de façon arbitraire son accès, puisqu'on menace une centaine de ses emplois dans l'Ain. Les bénéficiaires vont devoir mettre la main à la poche pour se payer les heures que la CARSAT ne financera plus. Nous l'avons fait savoir d'une seule voix dans les médias.

Le 9 mai dernier, les fédérations régionales d'aide à domicile ont entamé des négociations avec la CARSAT. Elles semblent avoir été entendues, même si le budget alloué ne changera pas. Cependant, une modulation, calculée en fonction du niveau de fragilité des personnes âgées, devrait être mise en place, mais nous n'en avons pas la certitude à ce jour. Nous continuons donc de faire le maximum pour assouplir ces mesures.



SOMMAIRE

→ L'**Orsac** présente son projet associatif 2012 / **p. 17**

→ À Curtafond et Montagnat, **Bourg Habitat** mène avec ses partenaires des opérations de construction associant habitat mixte et respect de l'environnement. / **p. 18-19**

→ Sortie de crise et refondation pour l'**Adapei de l'Ain** / **p. 20-21**

→ L'**Udaf de l'Ain** coordonne le dispositif Lire et faire lire sur le département. / **p. 22-23**

→ Le **Conseil général**, la **Caf de l'Ain** et la **MSA Ain-Rhône**, partenaires pour la promotion des modes d'accueil du jeune enfant. / **p. 25-27**

→ L'accompagnement social des familles à la **Caf de l'Ain**. / **p. 29**

→ La Direction générale adjointe de la solidarité du **Conseil général de l'Ain** va bientôt intégrer ses nouveaux locaux. / **p. 31**

→ **ALFA3A** restructure son offre de logement. / **p. 32-33**

→ Fiche signalétique, pour connaître les partenaires du magazine en une page synthétique de présentation. Dans ce numéro : **Bourg Habitat** / **p. 34**



ORSAC

Zoom sur le projet associatif 2012

ÉLABORÉ DANS UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE, LE NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF MET L'ACCENT SUR LES DEUX PRINCIPES DE GOUVERNANCE DE L'ORSAC : SUBSIDIARITÉ ET TRANSVERSALITÉ.

« Toute association digne de ce nom doit avoir une visibilité sur le sens de son action » rappelle Jean-Claude Michelson, président de l'Orsac. Né en 2002, le premier projet associatif de l'Orsac réaffirmait ce sens, via notamment l'élaboration d'une charte. Rappelant les valeurs et les missions de l'Orsac, il pointait trois axes essentiels : dynamiser la vie associative, maintenir les principes organisationnels, définir le cadre stratégique d'un développement maîtrisé de l'association.

Dix ans après, ces grands principes sont toujours d'actualité. Mais la société française et les secteurs sanitaire, social et médico-social ont évolué, l'Orsac a connu une croissance forte (elle compte aujourd'hui 46 établissements ou services et environ 2 640 salariés). D'où la volonté du président et du bureau de l'association de « revisiter le projet associatif, le rafraîchir, le remettre up to date ». Chose faite en 2011, avec l'appui d'un cabinet-conseil externe

et la pertinence d'une efficace **démarche participative** en interne. « Le projet a été présenté en conseil plénier fin 2010. Trois groupes de travail bénévoles-salariés se sont mis en place, d'où il est sorti beau-

coup d'idées. Des points réguliers ont été faits lors des séances directeurs-administrateurs et des réunions de bureau. Nous avons retenu ce qui était faisable dans les cinq ans. »

Renforcer le sentiment d'appartenance

Opérationnel depuis le printemps 2012, le nouveau projet associatif n'est ni révolutionnaire ni utopique. « Très ancré dans le réel », il confirme et accentue les trois axes du précédent. Côté gouvernance, il réaffirme et renforce le mode organisationnel de l'Orsac – un secrétariat général et, autour, des établissements ayant une certaine autonomie –, en insistant sur l'équilibre entre ses deux principes forts : subsidiarité et transversalité. « Des compétences, des pratiques innovantes, développées dans un établissement peuvent servir à un autre, être un modèle. Certains établissements ont mis en place par exemple des outils de management des risques, ce qui devra certainement, un jour, être fait par



→ Une partie du conseil d'administration de l'Orsac.

tous » souligne Olivier Rochette, secrétaire général.

La transversalité prend tout son sens aussi au regard de l'axe **stratégie**, auquel le projet 2012 a accolé le mot **innovation**. L'idée d'organiser tous les deux ou trois ans un congrès Orsac, « vitrine des innovations » des établissements, a été lancée. L'action rejoint l'autre axe fort du projet : renforcer la visibilité de l'association – un plan de communication est en cours –, la culture commune, le sentiment d'appartenance à l'Orsac. Il sera veillé, lors du recrutement des directeurs et des cadres, à leur sensibilité aux valeurs de la charte.

Stratégie et innovation, et Communication, sont les thèmes de deux nouvelles commissions transversales, réunissant administrateurs et directeurs, créées dans le cadre du projet associatif 2012. Deux autres, auxquelles participent des salariés, sont également nouvelles : Achats et Sécurité. Ces quatre commissions complètent les deux groupes de travail transversaux existant auparavant : Employeur et Évaluation. À ne pas confondre avec les commissions associatives locales (CAL) présentes dans chaque établissement, ayant mission de mini-conseil d'administration, qui voient elles aussi leur rôle confirmé et renforcé. ●

A.P.

EN PRATIQUE

Extrait de la charte

L'Orsac s'impose des critères d'exigence en termes de qualité, d'indépendance, d'écoute et de personnalisation de la relation, permettant à chacun de trouver ou de retrouver son autonomie et de s'intégrer au mieux dans son environnement. Ce sont les mêmes exigences qui animent l'Orsac, en tant qu'employeur, vis-à-vis des salariés.

“ Six commissions transversales ”



B O U R G



BOURG HABITAT

Quand le logement social rime avec environnement

BOURG HABITAT S'ENGAGE AVEC SES PARTENAIRES À CONSTRUIRE AUTREMENT EN ASSOCIANT HABITAT MIXTE, HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'URBANISME. OBJECTIF : RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX QUI LIENT ASPECT SOCIAL DU LOGEMENT ET QUALITÉ DE VIE DANS LES COMMUNES.

→ Vendredi 15 avril 2011, Philippe Vauchassade, chargé de l'habitat et de la construction à la Direction départementale des territoires de l'Ain, représentant le Préfet de l'Ain, Marie-Odile Novelli, vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes, déléguée au logement, à la politique de la ville et aux solidarités, Christiane Colas, vice-présidente de CAP 3B, déléguée à l'urbanisme, l'habitation et le développement, Catherine Arnaud, directrice d'Amallia, Yvan Chichoux, maire de Montagnat, et Claudie Saint-André, présidente de Bourg Habitat, se sont réunis sur le chantier du Clos de la Rippe à Montagnat à l'occasion de la pose symbolique de la première pierre.



À Curtafond comme à Montagnat, l'enjeu de proposer du locatif social aux habitants de la commune est bien compris et partagé par les élus. « *Tant pour les jeunes de la commune qui veulent rester et avoir un premier logement que pour les personnes âgées isolées, ces logements correspondent à un besoin et une demande* », explique Yvan Chichoux, maire de Montagnat. La réalisation de logements permet aussi d'assurer le maintien de l'école avec l'arrivée de familles sur la commune. Le 15 avril 2011, la première pierre du Clos de la Rippe, au cœur du village de Montagnat, était posée. Une partie en a été livrée le 15 juin : 9 logements collectifs et 1 en accession à la propriété. « *Nous avons une liste de 30 demandes ! La première commission d'attribution a eu lieu. Le reste doit être livré au cours du 3^e trimestre 2012.* » À Curtafond, le Clos des Érables devrait être achevé en juin 2013.

Promouvoir la mixité

« *Nous avons besoin d'un parc complémentaire en locatif dans nos communes. Aujourd'hui, un jeune couple, même avec une bonne formation et un bon emploi, n'a*

pas forcément les moyens de payer un loyer de 700 € », assure Gérard Gallet, maire de Curtafond. Dans les villages, **le logement social n'est plus un sujet tabou**. Quant au logement en accession sociale à la propriété, c'est pour lui un excellent produit à promouvoir pour aider au premier investissement d'un jeune couple. « *Nous prévoyons aussi de réserver deux T2 pour des personnes à mobilité réduite. Il faut assurer la mixité de ces logements.* »

À Montagnat, au sein du premier bâtiment construit, on veut aussi répondre à ce besoin : les 4 T2 en rez-de-chaussée accueillent deux jeunes célibataires et deux personnes âgées, donnant ainsi du sens à la mixité intergénérationnelle.

Une approche environnementale

Les deux communes restent aussi soucieuses de préserver la qualité de vie de leur village. Situés chacun à l'entrée de la commune, les deux lotissements ont été pensés pour s'intégrer parfaitement à la configuration de l'habitat.

À Curtafond, on a misé sur l'approche environnemen-

tale de l'urbanisme (AEU) au terme d'une réflexion menée avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Ain) et le syndicat mixte du bassin de Bourg-en-Bresse Cap3B. « *Ce que nous souhaitons tout d'abord, c'est que ce lotissement ne devienne pas un quartier isolé du reste du village* », explique Gérard Gallet, maire de Curtafond. L'AEU a conduit les élus à modifier un peu leur façon d'envisager l'organisation du village. « **Nous ne pouvons pas continuer à consommer de l'espace foncier sans réfléchir. Il nous faut densifier un peu l'habitat** », explique Gérard Gallet. Le lotissement se construit sur le site d'une ancienne ferme abandonnée, en développant un système de valorisation des déchets sur place. Le concassage du béton sur place a, par exemple, servi à la réalisation des voiries.

Un important volet social

Au Clos de la Rippe à Montagnat, les efforts se sont concentrés sur la mise en place du label BBC (bâtiment basse consommation). L'objectif est non seulement écologique, mais aussi économique et social. « *À terme, il s'agit de faire baisser de façon notable le montant des charges fixes du loyer pour le locataire*. » Pour Cécile Darmedru, chargée d'opération à Bourg Habitat, l'enjeu majeur à Montagnat est de faire comprendre l'intérêt

du BBC au locataire, en l'aidant à adopter un nouveau comportement. Le BBC demande parfois un changement d'habitude. « *Ce sont des logements compacts, avec beaucoup d'inertie. Ils sont très bien isolés par l'extérieur, tous les*

ponts thermiques sont traités. Très hermétiques, il faut penser à bien les ventiler. » Chaque locataire reçoit

un livret avec des fiches spécifiques par équipements (chauffage par pompes à chaleur, chauffe-eau solaire, chauffage gaz...). « *En parallèle, nous menons une campagne de suivi des consommations d'énergie qui va nous permettre de vérifier que les équipements fonctionnent correctement et qu'ils sont bien utilisés. Nous pourrions ainsi donner des conseils aux locataires.* » Fermer les volets situés au sud les journées d'été et aérer la nuit, ne pas chauffer au-delà de 19°, planter des arbres aux feuilles caduques pour laisser le soleil passer en hiver et se protéger en été... Au final, pour Cécile Darmedru, vivre en BBC, c'est bien sûr se loger dans une résidence de grande technicité mais c'est aussi retrouver un peu de bon sens dans la façon d'habiter. ●

“ *Il nous faut densifier un peu l'habitat* ”

P.F.

ZOOM

Les caractéristiques des projets



→ Le Clos des Érables à Curtafond

- 16 logements locatifs
- 4 logements en accession sociale à la propriété
- 4 lots libres sur un hectare de terrain
- une chaufferie bois et des panneaux solaires pour l'eau chaude
- des espaces de vie exposés au sud et des espaces extérieurs très végétalisés.



→ Le Clos de la Rippe à Montagnat

- 36 logements locatifs
- 4 maisons en accession sociale à la propriété
- 6 lots libres
- chauffage par pompes à chaleur pour les logements individuels, par gaz avec compteur de calories pour les logements collectifs. ●



ADAPEI

Rencontre avec les nouveaux prés après la crise, la refondation

→ Quelques années les séparent et une crise majeure les a réunis : Jean-Pascal Beaucher (à gauche), ancien fonctionnaire du ministère des Finances, père d'une enfant polyhandicapée, était vice-président depuis 2010. Il a remplacé Nicole Gabrillargues, démise de ses fonctions début avril par un conseil d'administration extraordinaire. Guy Labopin, lui, est sorti d'une retraite entamée depuis quatre ans, au terme d'une longue carrière à la direction d'établissements sociaux, pour assurer en urgence la transition après le licenciement pour faute lourde de Nasser Maatar et apporter son expérience et sa lucidité. Visiblement, les deux hommes s'apprécient et se complètent dans ce travail de refondation qui veut éviter à l'association ces crises à répétition.



Comment peut-on qualifier la crise qui vient de secouer l'Adapei ?

Jean-Pascal Beaucher : Nous avons déjà tourné la page, mais nous ne voulons pas oublier le passé. Il n'y avait plus les deux sphères nécessaires à la bonne gestion d'une association qui emploie 1 387 personnes. Le politique — la présidence — se confondait avec le professionnel — la direction générale — et c'est un événement qui a fait éclater la crise qui couvait. Elle a libéré la parole, notamment des salariés, puisque, dans la crainte, tout le monde a fait le gros dos. **Ce mélange**

des genres a posé des problèmes dans toute la ligne hiérarchique et engendré une non-définition des postes à responsabilités.

Où en êtes-vous près de deux mois plus tard ?

Guy Labopin : Nous sommes dans l'action, le mouvement, et nous ne sommes pas au bout du chemin. Nous jetons aujourd'hui les bases d'une refondation pour un fonctionnement normal de l'association. L'Agence

régionale de santé (ARS) et le Conseil général ont tracé une feuille de route et continuent d'en suivre les étapes. Cette crise a provoqué une prise de conscience : l'Adapei doit se recentrer sur sa mission, s'appuyer sur **une présidence autonome** et sur **une direction compétente et responsable**. C'est la réflexion que je mènerai jusqu'en octobre en tant que directeur général par intérim.

Quelle est votre liberté de manœuvre ?

J-P. B. : Mon rôle de président n'est pas de peser sur le fonctionnement mais d'aider à cette réflexion. Nous avons besoin de temps pour doter l'association d'un mode de fonctionnement solide. Je me suis engagé en ce sens. L'assemblée générale dira si elle nous suit dans cette voie puisque nous sommes renouvelables.

G. L. : Je me suis engagé pour un intérim de six mois. J'ai dû renoncer à certains engagements personnels, mais j'en ai gardé d'autres comme le tribunal des prud'hommes. J'ai reçu mission d'assumer la continuité immédiate et d'aider à mettre en place une procédure de fonctionnement qui tienne compte de tout le monde en définissant les responsabilités de chacun. Les directeurs et le secrétaire général n'ont pas changé ; en

“ *L'Adapei doit se recentrer sur sa mission* ”

sident et directeur de l'Adapei :

revanche, **un comité directeur que j'anime a été créé.** Chacun se tient à cette façon de faire. Nous sommes à la recherche d'un organigramme qui permettra au personnel de savoir qui est responsable de quoi.

Quels sont vos relations avec les salariés ?

J.-P. B. / G.L. : Nous avons rencontré les cadres et les personnels dans les établissements. Nous avons été bien accueillis partout, même si nous avons ressenti parfois une réserve bien compréhensible. Les salariés sont rassurés, mais cela ne nous dispense en rien d'aller plus loin dans la définition des responsabilités. Il faut faire fonctionner les institutions de représentation du personnel, relancer le dialogue sur les risques psychosociaux et doter enfin l'association d'une direction des ressources humaines. ●

Propos recueillis par Alain Gilbert

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le nouveau bureau

- Vice-présidents : Gilbert Pelenc et Lionel Georges*
 - Trésorier : Maurice Petit
 - Trésorier-adjoint : Pierre Piquet*
 - Secrétaire : Paulette Million
 - Secrétaire adjointe : Monique Mitaux
 - Assesseurs : Michel Foret, Christian Kovac, Michel Janiaut ●
- * Administrateurs qui font leur entrée au bureau

CHANTIERS

Un protocole qui a valeur de feuille de route

→ Ce n'est pas un document secret, c'est plutôt une feuille de route qui vise à refonder l'association. La rédaction d'un protocole de sortie de crise a été la réponse immédiate à une situation grave, provisoirement " colmatée " par l'élection d'un nouveau président et l'intervention d'un directeur général par intérim. Le protocole a été rédigé conjointement par l'Agence régionale de Santé (ARS) et le Conseil général de l'Ain, principaux financeurs de l'institution, et il a été signé des deux mains, à quelques détails près, par le président Beaucher, avec l'aval du conseil d'administration.

En trois pages, le texte ouvre deux grands chantiers à mener en parallèle : refonder la gouvernance associative et refonder le

système de direction des établissements et le management du personnel. Il a donc lui aussi le mérite de bien séparer les pouvoirs : au conseil d'administration de mettre en place plus de démocratie interne, plus d'ouverture sur l'extérieur et des relations de confiance avec les pouvoirs publics ; à la direction de redéfinir postes et responsabilités, de rétablir confiance et dialogue. Des mesures urgentes qui devront s'appuyer par la suite sur une véritable gestion des ressources humaines, sur un management participatif, sur des outils de contrôle interne et d'évaluation. On peut lire ce protocole de deux façons : comme un diagnostic sévère ou comme un projet associatif ambitieux. L'un n'empêche pas l'autre... ●

Un nouveau siège pour séparer gestion et animation

→ « Inconcevable, je n'ai jamais vu ça ! » C'est en ces termes que Guy Labopin a qualifié, à son arrivée dans les murs, le siège de l'Adapei de l'Ain, aménagé dans un bâtiment industriel de Cénord à Bourg. Un jugement que le directeur par intérim fonde non pas sur le côté vieillot du cadre mais plutôt sur le traitement réservé aux cadres de l'association. Locaux exigus, manque d'hygiène et de sécurité, manque de salles, accueil réduit à sa plus simple expression. « J'estime que c'est un manque de respect pour les personnes qui viennent et qui travaillent ici. »

L'Adapei va donc déménager. Conseil d'administration et direction en sont d'accord si les autorités de tutelle donnent leur feu vert. Une décision qui aura valeur de symbole en ces temps de refondation : le siège devrait s'installer à la Chambière, dans les locaux désertés de feu la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) dont la Semcoda est propriétaire. « C'est une opportunité que nous allons saisir », confirme le président Beaucher. Un choix d'autant plus facile à défendre que cette nouvelle implantation se trouvera à deux pas du CAT le Pennessuy, lui-même arrivé là il y a deux ans et qui donne, grâce à ses beaux bâtiments et ses larges espaces une image bien plus moderne de l'Adapei. La décision est d'importance puisqu'elle va permettre « de séparer physiquement les activités associatives, militantes, des activités de gestion. C'était devenu indispensable ». ●





UDAF

Lire et faire lire : un rendez-vous intergénérationnel

COORDONNÉ DANS L'AIN PAR L'UDAF, LE DISPOSITIF LIRE ET FAIRE LIRE INVITE LES BÉNÉVOLES DE PLUS DE 50 ANS À FAIRE PARTAGER LEUR PLAISIR DE LA LECTURE AUX ENFANTS.

→ Les séances de lecture peuvent se dérouler sur le temps scolaire ou extra-scolaire.



Le rendez-vous est fixé pour l'année scolaire : chaque lundi, en début d'après-midi, Ariane Barbey, retraitée, rencontre les élèves de CM2 de l'école des Lilas à Bourg-en-Bresse, non loin de chez elle. Objectif : partager avec eux le plaisir de lire et leur donner le goût de la lecture.

Dans son sac, ce jour-là, elle a mis un livre contenant les grands mythes de Rome. Après une première séance réunissant un quart de la classe, à 14 h 15, c'est au tour d'Argent, Hamza, Sofyan, Léa, Florida et Sabrina, de s'installer en cercle autour d'Ariane, dans la bibliothèque de l'école. Attentifs et actifs, ils écoutent avec curiosité l'aventure de Romulus et Rémus, n'hésitent pas à commenter l'action, à demander le sens d'un mot, et à répondre oui avec enthousiasme lorsqu'Ariane leur demande s'ils veulent lire à leur tour un passage de l'histoire à voix haute.

— Si j'ai bien compris, les loups sont gentils avec les humains ? demande Hamza.

— J'ai déjà vu dans un livre la statue de la louve avec les deux bébés qui tètent, dit Sabrina.

Florida apprécie l'histoire mais avoue qu'elle préfère celle des Pyramides. Tous ou presque avaient bien

aimé aussi celle des pompiers de Lilliput. « On a lu des choses très variées », confirme Ariane. Que lira-t-elle à la séance suivante ? Surprise. En tout cas, les enfants l'attendront impatiemment. « Ils en redemandent » confirme Jean-Jacques Carrère, directeur de l'école. « Quand Ariane lit, elle met le ton de l'histoire » apprécie Hamza. « Elle nous donne envie de lire » reconnaît Sofyan.

“ En parfait accord avec l'Inspection académique ”

128 bénévoles dans l'Ain

Donner aux enfants le goût de la lecture, leur faire partager ce plaisir intergénérationnel, tel est bien le but du dispositif national Lire et faire lire, coordonné dans l'Ain par l'UDAF. « L'action Lire et faire lire s'inscrit vraiment dans notre engagement de **s'investir pour la solidarité intergénérationnelle** et s'effectue en parfait ac-

→ Clémentine Mengin, volontaire en service civique, Michèle Jaillet, présidente de l'UDAF de l'Ain, et Céline Charière, coordinatrice départementale du dispositif Lire et faire lire.

cord avec l'Inspection académique. Quand un bénévole intervient dans une école, c'est très vivant, les enfants participent, un lien se recrée entre enfants et seniors » souligne Michèle Jaillet, présidente de l'UDAF de l'Ain. L'école des Lilas est l'un des 60 lieux où interviennent les 128 bénévoles* qui participent à l'opération dans le département. Écoles maternelles et élémentaires, crèches, centres de loisirs, bibliothèques... Le dispositif est ouvert à toutes les structures jeunesse.

Côté bénévoles, il suffit d'avoir plus de 50 ans pour s'engager dans l'action. Sur le terrain, l'UDAF assure la réception et centralisation des demandes, l'accueil des bénévoles, leur formation, leur mise en lien avec les structures jeunesse, l'organisation administrative, l'accompagnement et le suivi... La Charte de Lire et faire lire, signée par l'intervenant et la structure, formalise l'engagement de chacun. Une fois par an, une rencontre réunit l'ensemble des bénévoles.

Plan de développement

En pratique, la proximité structure enfance/bénévole intervenant est la règle. Mais, sur la carte de l'Ain, pas toujours facile de mettre en adéquation l'offre et la demande ! « L'école de Pérouges attend un intervenant depuis trois ans » déplore Céline Charière, coordinatrice départementale du dispositif. « Il y a un gros pôle de bénévoles sur Bourg (18 personnes), énorme sur Oyonnax (44), important aussi sur le Pays de Gex (plus d'une dizaine), mais personne sur le secteur d'Ambérieu et la Côtière » confirme Clémentine Mengin. Appel est lancé. Volontaire en service civique à l'Udaf, de novembre 2011 à juillet 2012, Clémentine a pour mission de développer le dispositif. Lancé au niveau national, le « Plan de développement Lire et faire lire X 4 » est à l'œuvre dans l'Ain. Contacts pris avec les structures jeunesse et les relais associatifs, reportages diffusés dans



la presse et à la télévision... L'action porte ses fruits : depuis le début de l'année, une vingtaine de nouveaux bénévoles ont rejoint le dispositif. Le bouche-à-oreille entre bénévoles se révèle aussi très efficace.

La progression du dispositif s'accompagne de la mise en place de formations sur Bourg-en-Bresse mais aussi de façon décentralisée. « Deux ont été organisées cette année à Oyonnax et Bellegarde, avec une très forte participation » rappelle Céline Charière.

À la demande du conseil d'administration de l'Udaf, une commission Lire et faire lire a été créée. « Elle a souligné le besoin des bénévoles de se retrouver, d'échanger sur leurs pratiques. D'où l'idée de développer des pôles-relais, où ils pourront se rencontrer. Aucun bénévole ne doit se sentir seul dans le dispositif » note Michèle Jaillet. ●

* Chiffre au 1^{er} avril 2012



<http://www.lireetfairelire.org>

→ En bref

- Créée en 1999 à l'initiative d'**Alexandre Jardin**, romancier, l'opération Lire et faire lire, portée par l'association du même nom, est mise en œuvre dans chaque département par des coordonnateurs de la Ligue de l'enseignement et/ou l'UNAF, en lien avec les structures éducatives.

- Une enquête menée dans l'Ain en juillet 2011 indique que **3 100 enfants** bénéficient de cette opération durant l'année scolaire, 91 % des interventions s'effectuent dans les écoles, les groupes comptent en moyenne 6 enfants, l'âge moyen des bénévoles est de 66 ans, chacun intervient environ 4 fois par semaine auprès de 25 enfants.

PARTENARIAT

Le point de vue d'Éric Comparat, vice-président de l'UNAF

→ L'Udaf de l'Ain a depuis le début piloté le dispositif « Lire et faire lire » dans le département. Ce dispositif national est soutenu par le ministère de l'Éducation nationale mais, dans l'Ain, l'inspecteur d'académie a souhaité aller au-delà de ce soutien en instituant un véritable partenariat. Ainsi, chaque année, des rencontres ont lieu pour faire le point sur le nombre de bénévoles, leur implantation, leur action et les secteurs prioritaires à développer. Les inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale valorisent, sur le terrain, ce dispositif

auprès des équipes enseignantes en mettant en avant le développement de l'accès au livre et à la lecture et le lien intergénérationnel. Ponctuellement, des inspecteurs de l'Éducation nationale participent également à des rencontres et des formations de bénévoles.

Ce partenariat entre l'Udaf de l'Ain et l'Inspection académique de l'Ain s'inscrit parfaitement dans les suites de la conférence départementale de la famille de novembre 2009. ●

SERVICE

Un pôle Gestion des copropriétés à **Dynacité**

→ Dynacité a vendu 97 logements en 2011, dont 78 % aux locataires. Ce résultat en très nette amélioration par rapport à 2010 (69 logements vendus) n'avait jamais été atteint. Les acquéreurs bénéficient durant 8 ans d'une garantie de rachat ou de relogement en cas de mobilité professionnelle, chômage de plus d'un an, divorce, dissolution d'un Pacs, invalidité ou décès.

La hausse des ventes a amené l'entreprise à se structurer dans son organisation. Un pôle dédié gère aujourd'hui 84 copropriétés et 57 associations syndicales de locataires. ●

INAUGURATION

Des logements sociaux publics à **Pérourges**



→ Les 8 logements de l'ensemble « Au Péage » sont répartis dans 4 bâtiments

→ Le 23 mars, Dynacité et la Mairie de Pérourges ont inauguré les tout premiers logements sociaux publics de la commune. En service depuis mars 2011, les 8 logements semi-collectifs, dont 4 accessibles aux personnes à mobilité réduite, sont certifiés Haute performance énergétique. « *L'intégration des bâtiments a été étudiée minutieusement pour respecter les recommandations des architectes des Bâtiments de France* » souligne le maire, Paul Vernay. ●

QUARTIERS

Oyonnax en fête

→ Dynacité est partenaire des fêtes de quartier qui animent Oyonnax du 28 avril au 30 juin. L'agence locale a mis en place un correspondant de proximité. Référent au titre de l'occupation du terrain en



terme relationnel avec toutes les classes d'âge, notamment les jeunes et leurs parents, il participe aux réunions de préparation avec les associations, le centre social Est et Ouest, un agent de développement et un médiateur de la Ville. Même le serrurier de la régie de l'agence contribue à l'organisation des festivités en fabriquant le barbecue... L'impact est extrêmement positif sur la vie des quartiers. Les jeunes reconnaissent désormais le correspondant de proximité et il y a beaucoup moins de tension pour résoudre des problèmes du quotidien. Pour eux, Dynacité n'est pas là seulement pour facturer des loyers. ●

SOLIDARITÉ

En course pour la **Souris Verte**

→ Le 13 mai, une équipe de Bourg Habitat a participé à la Foulée Muroise. Bravo aux sportifs : ils ont remporté la 2^e place de cette course organisée au profit de l'association lyonnaise Une Souris Verte, qui accompagne les familles confrontées à des situations de handicap. ●



→ Bravo à l'équipe de Bourg Habitat !



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Top départ pour **Loëze**

→ Le 27 avril, Bourg Habitat a posé la première pierre de Loëze, programme de 70 logements locatifs à l'est de Bourg-en-Bresse. Inscrit dans une démarche de développement durable, le futur ensemble est conçu comme un petit éco-quartier : orientation bioclimatique, toitures végétalisées, panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude...

Au sein d'un quartier en évolution, bien desservi par les transports en commun, il compensera une partie des 348 logements déconstruits dans le cadre du renouvellement urbain de la Reyssouze. La fin des travaux est prévue au 1^{er} semestre 2014. Coût total de l'opération : 11 M€. ●

www.bourg-habitat.com



ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Partenariat, enjeux et perspectives

AVEC UN FORT DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE ET UN TAUX DE BI-ACTIVITÉ DES PARENTS ASSEZ ÉLEVÉ, LA QUESTION DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DEVIENT UN ENJEU MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL. PARTENAIRES, LE DÉPARTEMENT, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ET LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA) AIN-RHÔNE METTENT EN COMMUN LEURS FORCES POUR TROUVER DES SOLUTIONS.



Dans le cadre de leurs missions et pour répondre aux besoins de la population, le Département, en partenariat avec la Caf et la MSA Ain-Rhône a mis en place un Schéma départemental d'accueil du jeune enfant pour la période 2009-2013. Cela a été rappelé par tous lors de la journée départementale de l'accueil du jeune

enfant qu'ils ont organisée le 6 mars dernier : la façon dont chaque collectivité locale envi-

sage et façonne les réponses à apporter aux familles sur ces questions a des impacts sur le développement même de son territoire.

« Il faut sensibiliser les élus sur l'étendue des besoins sur leur territoire. Les services du Département réactualisent régulièrement ces données. Au moment où les intercommunalités sont amenées à se regrouper, il est important de faire le point sur ce qui se passe sur le terrain », souligne Christine Gonnu, vice-présidente du

Conseil général chargée de l'enfance, de la jeunesse et de l'action éducative.

Accompagner les élus

Chacun dans son rôle, les partenaires coordonnent une politique départementale d'accueil du jeune enfant. Le Département assure l'agrément et le suivi des assistants maternels et donne les autorisations d'ouverture de structures collectives. La Caf, la MSA et le Conseil général impulsent, accompagnent techniquement et solvabilisent ces politiques sur le terrain auprès des collectivités locales. Concrètement, la prise en charge financière d'une place d'accueil collectif revient à 58 % pour la Caf et la MSA (pour leurs ressortissants respectifs), à 26 % pour les collectivités locales et à 16 % pour les familles.

Pour Benoît Amarger, sous-directeur de la Caf de l'Ain, **les élus ont bien compris la nécessité d'investir sur l'accueil du jeune enfant** : « Quand on monte une structure, on attire les habitants, on crée du dynamisme et de l'emploi. » Une idée partagée par Olivier de Seyssel, président du conseil d'administration de la MSA Ain-Rhône : « Pour garder les territoires ruraux vivants

“ Il faut sensibiliser les élus sur l'étendue des besoins sur leur territoire ”

et dynamiques, il nous faut développer un certain nombre de services indispensables à nos populations, enfants, actifs, retraités. Cela fait partie de l'aménagement du territoire et c'est ainsi que nous lutterons contre l'exode rural, surtout dans les zones les plus difficiles. Les partenaires que nous sommes ont compris qu'il fallait développer de nouvelles petites structures enfance et adapter celles existantes aux besoins nouveaux. »

Enjeux

« Il nous faut conforter la qualité de l'accueil et de l'offre de service, continuer à développer des structures là où il y a des besoins, améliorer l'information à destination des familles sur ces modes d'accueil », assure Marie-Claire Laurent-Sanna, directrice de la Caf de l'Ain. Et si le département de l'Ain dispose d'une assez bonne couverture locale en nombre de places, il reste encore quelques efforts à faire. L'offre de service s'est élargie, avec notamment l'arrivée des microcrèches

mieux adaptées aux zones plus rurales. « Si les assistants maternels restent le premier mode d'accueil en France, la mise en place de structures collectives offre une diversité qui vient en complémentarité et pas en concurrence. »

Facteurs de développement économique, la création et la promotion de structures d'accueil du jeune enfant permettent aussi de **lutter contre les inégalités culturelles et financières**, de promouvoir l'égalité homme/femme en assurant la conciliation vie familiale/vie professionnelle. « L'éducation dans les premières années de la vie est l'une des clés de la réussite des politiques sociales, familiales et éducatives. Les structures contribuent de façon effective au développement de l'apprentissage de l'enfant », estime Christine Gonnu pour qui le développement de passerelles entre la crèche et l'école est aussi un axe à privilégier dans les projets éducatifs des établissements d'accueil du jeune enfant. ● P.F.

BRÈVES

Un site pour tous

→ Le site Internet www.monenfant.fr répertorie tous les lieux et possibilités d'accueil proche du domicile ou du lieu de travail des parents. Que ce soit les modes d'accueil collectifs ou les assistants maternels, les parents ont accès à ces informations en quelques clics. Ils peuvent aussi connaître le nombre de places par structures, le lieu et le type d'accueil, les horaires d'ouverture... Les Relais assistants maternels référencés apportent orientation, information et conseil aux parents. Désormais, les assistants maternels peuvent encore renseigner en ligne leur disponibilité. Les parents peuvent accéder à une simulation de leurs droits à la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) ou estimer le prix d'accueil de leur enfant en halte-garderie ou multi-accueil.



BÉNY

Une implantation rurale réfléchie

Au sein de la Communauté de communes du canton de Coligny, un groupe de réflexion s'était constitué pour envisager des solutions d'accueil du jeune enfant. « Sur le canton, beaucoup d'assistants maternels vont partir bientôt en retraite. Il fallait pouvoir diversifier l'offre », explique Isabelle Badoux, directrice du multi-accueil Carambole de Béný et de la micro-crèche de Domsure. Ouvertes le 3 janvier 2010, les 30 places permettent à plus de 80 familles de concilier vie familiale et vie professionnelle. Situé en pleine nature, sur l'axe de travail des parents, le multi-accueil Carambole partage ses locaux avec le Relais assistants maternels. Avec la création d'une microcrèche de 9 places à Domsure, le canton propose aujourd'hui une offre de service d'accueil du jeune enfant mieux adaptée aux besoins des parents.

Travailler les passerelles

« Nous avons mis en place un projet éducatif qui propose un accueil familial : nous n'avons pas défini de groupes d'âges, tous les enfants sont accueillis ensemble. Nous nous adaptons à leur rythme. » Une deuxième salle d'activité est prévue toutefois pour les tout-petits, plus au calme. Par ailleurs, Carambole a travaillé les passerelles entre l'école et la crèche. « À Domsure, la microcrèche est à côté de l'école. Dès janvier, nous pouvons mettre en place une préadaptation scolaire avec les enfants qui vont être scolarisés en septembre : ils se rendent ainsi une heure par semaine à l'école. Ce partenariat s'est établi naturellement », souligne Isabelle Badoux. Le multi-accueil, quant à lui, est en



→ Parcours motricité improvisé dans le cadre privilégié, en pleine nature, du multi-accueil de Béný.

lien avec les écoles de Béný et de Marboz. Dans un premier temps, les enfants rencontrent les maîtresses à l'occasion de sorties à la bibliothèque. Puis Isabelle Badoux les accompagne une heure par semaine dans l'école le jeudi matin. « Nous l'avons fait cette année avec Béný. L'année prochaine, ce sera avec l'école de Marboz. » Un atout de plus qui rend le service attractif. ●

Une commission partenariale

→ Présidée par le Département et vice-présidée par la Caf, la Commission départementale de l'accueil du jeune enfant (CDAJE) réunit les différents acteurs agissant en faveur de l'accueil du jeune enfant* trois à quatre fois par an. Lieu de débat sur les modes d'accueil, de coordination des partenariats, d'analyse des besoins des familles et de définition de perspectives de développement, la CDAJE s'appuie sur le schéma départemental pour mettre en œuvre plusieurs actions : un travail sur des guides pour l'élaboration de projets de crèches ou de microcrèches, le développement du site www.mon-enfant.fr.

Dernièrement, la CDAJE a investi le champ de la lecture pour les jeunes enfants en travaillant autour de la promotion des dispositifs Premières Pages et Graines de lecteurs. ●

* MSA, services de l'État (DDCS et Éducation nationale), Association départementale des maires, des organismes qui gèrent des structures d'accueil, des représentants des professionnels, des organisations syndicales, des employeurs d'assistants maternels, la CCI de l'Ain et certaines personnes qualifiées.

ACTIONS

Les grands axes du schéma

→ De 2005 à 2010, le nombre d'enfants de moins de 3 ans dans l'Ain a augmenté de plus de 5 %. En 2010, on en comptait 20 500. Les moins de 6 ans représentent 7 % de la population du département.

Les 5 axes du Schéma départemental d'accueil du jeune enfant (SDAJE) permettent de développer des actions communes. Le premier axe concerne les assistants maternels et vise à promouvoir la profession en facilitant la formation professionnelle continue, à veiller à une bonne couverture du département (au regard des départs en retraite), à assurer un suivi qualitatif de la profession.

Le second axe concerne le développement d'équipements d'accueil sur les territoires prioritaires et la pérennisation de l'existant. Dans le troisième axe, il s'agit de créer un réseau d'échange entre les établissements d'accueil du jeune enfant et les microcrèches. L'axe 4 propose de développer les modes d'information des familles avec la création d'un site Internet.

Enfin, le cinquième axe veut faciliter l'accueil

des enfants porteurs de handicaps ou malades tant auprès des assistants maternels que des modes d'accueil collectif.

Territoires prioritaires

Une analyse territoriale a été menée en 2009 par l'Observatoire départemental de l'accueil du jeune enfant. Plusieurs secteurs ont ainsi pu être définis comme étant prioritaires pour le développement de modes d'accueil : les cantons de Poncin, Treffort, Champagne-en-Valromey, Virieu-le-Grand, Saint-Trivier-sur-Moignans, Oyonnax, Izernore et Saint-Rambert-en-Bugey pour l'accueil des moins de 6 ans ; les cantons de Bâgé-le-Châtel et Montluel pour l'accueil régulier ; le canton de Chalamont pour l'accueil occasionnel ; les cantons de Pont-de-Vaux, Saint-Trivier-de-Courtes, Seyssel, Belley, Reyrioux, Montluel, la commune de Châtillon-sur-Chalaronne et les trois cantons du Pays de Gex pour les 3-5 ans. Un nouveau document réactualisé de l'Observatoire est en préparation. ●

VIRIAT

Au service des assistants maternels et des parents

Les Relais assistants maternels (Ram) se développent sur tout le territoire. Véritables services d'information et d'animation, les Ram permettent à l'ensemble d'une profession de sortir aussi de son isolement. Ces structures sont agréées et financées par la Caf de l'Ain. « À Viriat, nous proposons entre autres deux temps d'animations collectives par semaine. Ce sont des matinées où les assistantes maternelles du secteur viennent avec les enfants dont elles ont la garde pour profiter des activités que nous mettons en place », explique Anne Vernus, directrice du Ram.

Le jeudi matin, c'est Atelier Terre. Une animatrice travaille par petits groupes d'enfants autour de la peinture et de la sculpture. Dans une autre salle d'animation, les enfants s'amusent avec un bac à semoule, puis c'est l'heure d'aller un peu dehors. Pendant ce temps, un petit groupe d'assistantes maternelles s'isole pour préparer les décors d'un prochain spectacle au relais qui sera donné dans le cadre de l'opération Premières pages. Les autres professionnelles présentes s'occupent des enfants.

Échanger et se former

Ici se croisent les nouvelles et les anciennes : « C'est bien de pouvoir discuter du métier, d'échanger. Et puis quand on commence, c'est un peu compliqué avec les contrats..., le relais nous apporte un sou-

tien », explique une assistante maternelle nouvellement agréée. Les enfants aussi sont heureux de sortir un peu de leur cadre, de rencontrer d'autres enfants.

Le relais est en outre un facilitateur de formation pour les assistantes maternelles. « Récemment, nous avons organisé une formation à la sécurité pour 9 assistantes maternelles dans le cadre du Droit individuel à la formation (DIF) en organisant la prise en charge des enfants qu'elles accueillent habituellement », souligne Anne Vernus. Moins isolées, mieux formées, les assistantes maternelles voient leur pratique se professionnaliser. ●



→ Joyeuse bousculade autour du bac à semoule !

PUBLICATION

Un livre qui donne du sens à un anniversaire

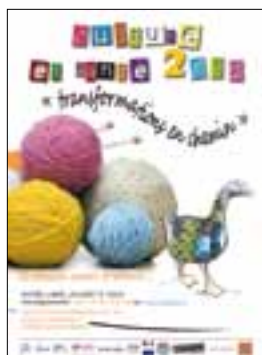


→ Le 40^e anniversaire d'ALFA3A n'échappe pas à la tradition puisqu'un livre marquera en juin cette décennie supplémentaire. L'occasion pour l'association de retracer l'historique et l'actualité de ses activités très fournies, mais surtout de rappeler les valeurs qui l'animent depuis sa fondation en 1971, sous le nom d'Alatfa. Le titre de l'ouvrage est explicite (*Donner du sens à la vie, toute la vie !*) et les témoignages sur la déclinaison de cette conviction sont nombreux, retranscrits sous forme de portraits librement recueillis et photographiés par Alain Gilbert et l'agence Thyx. Déroulés selon les grandes étapes de la vie, de la naissance à la dépendance, les chapitres sont introduits par des contributions extérieures qui viennent en contrepoint nourrir la réflexion. En 100 pages, ALFA3A affirme sa maturité, la multiplicité conver-

gente de ses engagements, mais aussi ses interrogations sur l'avenir qu'elle affrontera en s'appuyant sur son projet associatif 2012-2015. ●

CULTURE ET SANTÉ

« Transformations en chemin » au CPA



→ S'interroger sur la représentation de la maladie mentale et l'hôpital psychiatrique, ouvrir l'hôpital sur la cité, inviter les artistes et le

public à y pénétrer : tels sont les objectifs du projet Culture et santé lancé il y a trois ans au CPA (Centre psychiatrique de l'Ain) à Bourg-en-Bresse. Après « Quelle maison pour ma déraison ? » et « L'envers du décor », le troisième volet invite à s'interroger sur les « Transformations en chemin ».

De mars à juin, ont lieu divers ateliers, rencontres et événements artistiques, ouverts à tous, animés par des partenaires artistiques réunis en un collectif à l'initiative de la Maison du théâtre. Au programme : création sonore, théâtre de marionnettes, ballet chorégraphique, création d'objets...

Des rencontres « tricot street art » tissent un fil rouge à retrouver dans la ville. Des adolescents en soins au CPA préparent une exposition de peintures et paroles, à voir à la MJC de Bourg en novembre, durant les Rencontres de théâtre amateur.

Auparavant, en septembre, six jours de résidence d'artistes en création à l'hôpital s'achèveront par une représentation publique, le 27.

En 2011, les ateliers Culture et santé avaient accueilli plus de 300 participants et l'exposition 800 visiteurs. ●

Tél. 04 74 52 28 13
www.cpa01.fr

À SUIVRE

De nouveaux horaires à la Caf



→ Depuis début mai, l'accueil au siège de la CAF à Bourg-en-Bresse est ouvert de 8 à 16 h, le lundi et du mercredi au vendredi, et de 10 à 16 h le mardi.

Des informations sur les droits et services sont disponibles en permanence sur le site internet. ●

www.caf.fr

SPORT

Un tournoi de basket très « pro »

→ Mercredi 9 mai, Bourg Habitat invitait ses jeunes locataires de 10/15 ans à un mini-tournoi de basket et un concours de shoot à trois points, sur les nouvelles aires de jeux du quartier Prés de Brou. Une trentaine de jeunes ont participé à l'événement, qui leur a permis de s'entraîner avec trois joueurs professionnels de la JL Bourg Basket : Jesse Delhomme, Cédric Ferchaud et Rochel Chery. Cet événement, organisé dans le cadre du partenariat sportif avec le club de haut niveau, s'est terminé par un goûter et une séance de dedicaces. ●



→ Basketteurs en herbe et professionnels.



CAF DE L'AIN

Accompagnement des familles : un service en évolution

LE SERVICE « ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES » DE LA CAF PROPOSE AUX ALLOCATAIRES AIDE ET INFORMATION, EN PARTENARIAT AVEC LES AUTRES SERVICES SOCIAUX.

→ Tous les mois,
une réunion de service
regroupe l'équipe
de travailleuses sociales.



réunions d'information sur la parentalité.

Deuxième porte : en complémentarité avec le Conseil général, les travailleuses sociales de la Caf participent aux réunions d'accueil des nouveaux bénéficiaires du RSA et soutiennent des actions visant l'aide à la mobilité, aux vacances, à l'aménagement du logement, à la recherche de modes de garde de l'enfant.

Troisième porte, le développement d'actions collectives partenariales, « souvent liées à la parentalité ».

Aller vers l'allocataire et agir avec lui, en lui proposant de bien faire valoir tous ses droits aux aides, de l'informer sur les modes de garde de l'enfant s'il est futur parent, de l'accompagner s'il est en difficulté de paiement de loyer... telle est la volonté qui sous-tend les actions menées par le service « Accompagnement social des familles » de la Caf. Autre volonté à l'œuvre au quotidien : **agir en partenariat et complémentarité** avec les autres acteurs sociaux (Conseil général, État...).

En place depuis 2007 – avec des missions redéfinies en 2009 suite à la création du RSA – le service compte 8 conseillères en économie sociale et familiale (CESF) et 7 assistantes sociales, réparties sur les 4 territoires de l'Ain, et une conseillère technique.

« Elles ne tiennent pas de permanence, toutes leurs interventions sont volontaristes », explique Anne Gal-land, responsable du service. Trois « portes d'entrée »

mènent à l'action. En premier lieu, à partir du fichier des allocataires, les travailleuses sociales contactent par téléphone les personnes en

situation de décès d'un proche, d'impayé de loyer, de demande d'aide non aboutie faute de pièces justificatives... « Les gens sont souvent surpris que la Caf ait un service social qui les appelle. Dans 80 % des cas, ils acceptent une rencontre au domicile. » Depuis un an, le service propose également aux futurs parents des

Une très bonne connaissance de la législation

Agir avec et accompagner l'allocataire, c'est aussi agir avec et accompagner les partenaires. Dans le cadre de la coordination des aides financières, la Caf veille à ce **que l'allocataire ait accès à tous ses droits**, en lien avec les partenaires. « Beaucoup de personnes ne font pas valoir leurs droits à leur juste valeur, compte tenu de la complexité. Les travailleuses sociales de la Caf ont une très bonne connaissance de la législation, les partenaires peuvent les contacter, par mail ou téléphone. Elles organisent aussi à leur attention des sessions d'information collective. »

Le service social participe aussi à la Commission de coordination et de prévention des expulsions (CCAPEX) et à la commission de médiation du Droit opposable au logement (DALO).

Développement social local

L'action est évolutive. Le service lance cette année une démarche de développement social local : « Comment, sur un territoire, notamment dans les secteurs où il y a peu d'intervenants sociaux, mettre en place des réponses adaptées, être force de propositions, avec les partenaires et les habitants ? L'arrivée de nouvelles familles avec enfants sur le nord de l'Ain interroge, par exemple. »

Autre réflexion en cours : comment apporter un « plus » aux personnes en situation d'impayés de loyer, toujours en complémentarité des services existants ? À suivre. ●

A.P.

“ Être force
de propositions ”

RENCONTRE

Rendez-vous autour de la parentalité



→ **Axe incontournable du Schéma départemental des actions éducatives (SDAE) et des politiques publiques en faveur de la famille**, la parentalité fait l'objet d'une attention particulière dans l'Ain.

La parentalité est l'art pour les parents de développer des savoir-être et des savoir-faire dans le quotidien en postures, paroles, émotions et partage avec leur enfant. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation. Cette relation s'inscrit également dans un ensemble de

fonctions, de droits et d'obligations exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Le Comité départemental de soutien à la parentalité de l'Ain a été installé le 11 mai, confirmant la volonté commune des partenaires du SDAE de développer une politique concertée dans ce domaine.

La CAF, la DDCS* et le Conseil général ont signé une convention avec le CREFE (Centre ressources enfance famille école) afin d'accompagner les porteurs de projet au titre de la parentalité et développer la fonction réseau et le partage d'expériences et d'initiatives.

Afin d'échanger sur les enjeux de la parentalité aujourd'hui, de favoriser la mise en réseau et de soutenir les initiatives locales, une journée départementale en direction des acteurs locaux aura lieu le 9 octobre. Elle sera co-animée par le CREFE et Gérard Neyrand, sociologue, auteur de *Soutenir et contrôler les parents, le dispositif de parentalité* (intervenant à confirmer). ●

* Direction départementale de la cohésion sociale

Tél. 04 74 45 48 14 (Alain Moncel, CAF), 04 74 32 55 14 (Samia Hamitouche, DDCS), 04 74 32 33 10 (Catherine Bégard, Conseil général), 09 51 41 41 39 (Fabrice Matteucci, CREFE)

ACTION

Association des familles de traumatisés crâniens et cérébrolésés

→ Le Centre ressources pour lésés cérébraux (CRLC 01), géré par l'Orsac, a pris l'initiative d'impulser la création d'une association de familles et de personnes accidentées. Le 8 septembre, se tenait dans ses locaux l'assemblée générale constitutive de l'AFTC de l'Ain, lors de laquelle Didier Berton a été élu président. Les familles ont désormais à leur disposition un numéro d'appel : le 06 80 45 46 81. Le CRLC continuera à apporter son soutien logistique à cette jeune association dédiée à l'écoute, l'entraide et l'information sous le slogan « Ensemble agissons ». ●

www.traumacraniens.org
berton.didier@wanadoo.fr

RENDEZ-VOUS

Semaine de la dépendance

→ Les travaux d'élaboration du Schéma départemental en faveur des personnes âgées et de l'autonomie ont débuté le 12 avril par une première réunion du comité de pilotage autour du Conseil général et de la société Eneis chargée des études.

Des enquêtes et entretiens auprès des partenaires des établissements ou du domicile sont engagés pour réaliser un diagnostic. Un questionnaire aux personnes âgées sera également adressé pour connaître leur avis. Afin de construire des propositions, des groupes de travail seront concentrés sur une Semaine de la dépendance, du 2 au 8 juillet. Réservez ces dates si vous souhaitez apporter une contribution à ces travaux.. ●

DÉBAT

Rencontres nationales des MIFE



→ **Les 7/8 juin**, Bourg-en-Bresse accueille les Rencontres nationales des MIFE*. Organisées par Intermife France en partenariat avec la MIFE de l'Ain, sur le thème « En temps de crise, penser l'orientation et la formation tout au long de la vie », elles auront lieu à la salle de conférence de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Au programme : conférences-débats, carrefours et échanges d'expériences, avec entre autres Jacques Legoff, professeur à l'Université de Brest, Yves Attou, président du Comité mondial pour les apprentissages tout au long de la vie, Lionel Myszk, conseil en communication sur les réseaux sociaux, Marie-Pierre Establie d'Argence, déléguée générale Alliance Villes Emploi, Philippe Poirier, auteur du livre *Don et Bienveillance*... ●

* Maisons de l'information sur la formation et l'emploi

Tél. 04 74 24 69 49 (MIFE de l'Ain) ou 04 79 33 89 35 (Intermife)

CONSEIL GÉNÉRAL

Une deuxième vie pour le « Château »

→ L'ancien bâtiment historique du CPA a été entièrement rénové.

À compter du 18 juin 2012, les services de la Direction générale adjointe de la solidarité (DGAS) du Département de l'Ain et ceux de la Maison départementale des personnes handicapées occuperont l'ancien bâtiment historique du Centre psychiatrique de l'Ain, sur le site de la Madeleine à Bourg-en-Bresse. Connus sous le nom « Le Château », les locaux d'une surface de **3 200 m²** ont été libérés par le CPA en juillet 2010.

« Les bureaux rue du Pavé d'Amour étaient devenus trop étroits pour la Maison de la solidarité (MDS) de Bourg. Elle va donc pouvoir occuper ceux que nous libérons, confie Thierry Clément, directeur de la DGAS. En parallèle, notre déménagement va permettre de regrouper sur le site de la Madeleine un nombre important de services centraux : la Direction générale de l'aménagement et des affaires économiques s'y trouve déjà, ainsi que la Direction générale de l'éducation et des affaires culturelles et la Direction des moyens généraux. »

“Regrouper plusieurs services centraux”

Patrimoine et développement durable

Au terme d'un an et demi de travaux, le bâtiment est flambant neuf, les bureaux fonctionnels et colorés. « **Le bâtiment a été rénové du sol au plafond sur trois niveaux, sans engager de grosses dépenses car nous n'avons pas touché au gros œuvre** », ajoute Thierry Clément. 2,1 millions d'euros HT ont été investis dans la réfection des locaux, en respectant au mieux les critères



du développement durable. « L'aménagement s'est fait **en concertation avec le personnel en amont** », précise Philippe Belair, directeur général adjoint chargé du fonctionnement institutionnel.

Le Château fait partie du patrimoine foncier du Conseil général, comme les 7 hectares du site de la Madeleine et l'hôtel du Département, avenue Alsace Lorraine. À l'emménagement de la DGAS et de la MDPH succédera un autre projet de taille sur le site : 6 000 m² ont été rachetés par le ministère de la Justice pour bâtir la Cité judiciaire. ●

A.P.

AIDE À DOMICILE

Des contrats pluriannuels d'objectifs expérimentés

→ Par une délibération du 06/12/2011, le Conseil général a décidé d'expérimenter la mise en œuvre de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (Cpom) pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa). Cette initiative fait suite à une négociation menée entre l'Assemblée des Départements de France et un collectif de fédérations d'associations pour refonder le secteur de l'aide à domicile. « Il s'agit d'une démarche volontariste du Département et des associations, qui répond à une politique d'intérêt général », précisent Annie Paganelli, responsable du domaine établissements, et Souleymane Thiam, responsable du domaine personnes âgées. « C'est une relation de confiance entre le Département et les associations, car il s'agit d'un contrat. » L'objectif est de réformer le système de tarification horaire et d'autorisation, pour le transformer en un système de mandatement de mission d'intérêt général. « Les Cpom visent à renforcer le pilotage départemental, car il y avait une difficulté à reconnaître les associations dans leur rôle de service public. Il s'agit aussi de leur redonner un peu de souffle et, pour le Département, de maîtriser les engagements financiers. » Six associations d'aide à domicile s'approprient à conclure une convention avec le Département : l'Adapa, l'ADMR, la Croix-Rouge française, l'AFP, Val-de-Saône Dombes Services et Ain Domicile Services. Les Cpom prendront effet le 1^{er} juillet 2012. ●



ALFA3A

Une offre de logement en restructuration

DANS LE CHAMP DE SON ACTION SOCIALE ET CULTURELLE, ALFA3A GÈRE UN PARC DE PRÈS DE 3 000 LOGEMENTS SUR 30 RÉSIDENCES. UN PARC QU'IL CONVIENT D'ADAPTER À L'ÉVOLUTION DES DEMANDES.



Du foyer à la maison relais, en passant par le logement étudiant ou les résidences pour personnes âgées, ALFA3A propose, indépendamment de son secteur locatif en diffus, des chambres et studios meublés sur l'Ain, la Saône-et-Loire et le Rhône. « Notre parc date des années 70. C'est un patrimoine vieillissant sur lequel nous avons démarré un programme fort de rénovation et de réhabilitation », explique Pierre Zosi, directeur du pôle immobilier. Mais remettre en état le parc n'est pas toujours possible. D'autant que la présence d'amiante alourdit la note. « Sur certains foyers dont nous sommes les gestion-

naires, un investissement de 3 à 4 M€ serait nécessaire pour leur réhabilitation. Cette option serait possible si nous avions une lisibilité des politiques publiques sur au moins 25 ans ! »

“ Les foyers étaient composés de chambres de 9 m² ”

De nouveaux besoins

Pierre Zosi l'assure, ce parc n'est plus forcément adapté aux besoins et à la demande des locataires. « À l'époque, les foyers étaient composés de chambres de 9 m² avec sanitaires et cuisines collectifs. Ils accueillaient à l'origine des travailleurs migrants ou des célibataires. Maintenant, nous avons de plus en plus de familles. »

Une analyse de terrain qui a mené l'association à prendre des décisions de fermeture de deux foyers : l'un sur Trévoux et l'autre sur Oyonnax. « Les locataires sont relogés sur l'ensemble des résidences en respectant au maximum les désirs de chacun sur la situation géographique ou la

typologie du logement. » Ces fermetures s'accompagnent de projets. « Nous reprenons un foyer de 37 studios à Oyonnax pour 80 personnes. Sur Trévoux, nous prévoyons la construction d'une maison relais de 30 places pour tout public, d'une résidence sociale de 30 places aussi ou de logements sociaux. »

De nouvelles réalisations

Parallèlement, un programme de construction et de réhabilitation de logements très sociaux est lancé en 2012. Sur Ambérieu-en-Bugey, trois opérations sont en cours : 31 logements du T1 au T4 à côté du siège d'ALFA3A (rue Aguetant), une maison relais de 24 places à côté de 20 nouveaux logements au Tiret (livraison prévue en mars 2014). À Ferney-Voltaire, dans l'ancien foyer Les Marmoussets, 24 logements devraient être livrés en avril 2013. « Nous nous développons aussi sur le territoire de la Saône-et-Loire avec la prise en gestion d'une résidence sociale de 37 studios à Macon et la construction d'une maison relais sur Chalon avec l'Opac 71 », souligne Pierre Zosi.

En réorganisant et réorientant son offre de logements, ALFA3A entend répondre aux besoins des nouveaux locataires. « Nous avons mis en place un système de traitement automatisé des réclamations avec l'envoi d'un accusé de réception. Cela tranquillise le locataire et assure la traçabilité dans le traitement de la réclamation. » Un renforcement dans le contrôle de la qualité de la gestion et du suivi des interventions. Et un atout de plus pour la bonne marche du service. ●

P.F.

Une nouvelle qualité de services

Après une quarantaine d'année de bons et loyaux services, le foyer Saint-Léger sur le quartier de Geilles à Oyonnax et la résidence Fétan à Trévoux sont en train de fermer. Certains des occupants étaient là depuis l'ouverture. Toute une époque qui prend fin. Au-delà des aspects techniques, il faut d'abord gérer l'humain.

« Nos résidents sont là souvent à la suite d'accidents de la vie, de fractures sociales et familiales. Lorsque la décision de fermer le foyer a été prise, il a bien fallu gérer les angoisses », souligne Franck Boyer, directeur de l'agence territoriale Centre. Certains chibanis* sont retournés définitivement au pays. D'autres résidents ont été relogés dans le parc d'ALFA3A.

Accompagner le changement

« Nous avons mis en place une procédure qui a consisté à communiquer au plus près du terrain, avant l'envoi officiel d'un courrier recommandé. Certains ont pu trouver un logement à l'extérieur. Quoi qu'il en soit, nous avons mis en place un dispositif d'accompagnement pour aider au relogement. »

À Trévoux, la résidence Fétan devra être entièrement libre d'occupants au 31 août 2012. « Nous devons tenir ce délai, notamment vis-à-vis des demandeurs d'asile qui sont ici, avec des enfants : il faut tenir compte de leur scolarisation », explique Josué Melis, directeur de l'agence territoriale Ouest. Comme pour Oyonnax, tous les habitants vont être relogés. « Notre foyer était occupé à 90 %, il n'y avait pas beaucoup de vacance », souligne Jean-Marc Desmonceaux, directeur de la résidence. Beaucoup de résidents souhaitent rester à proximité de Lyon où ils travaillent. « Nous leur avons proposé d'intégrer le foyer de Miribel qui au final leur convient parfaitement », explique

Josué Melis. Jean-Marc Desmonceaux ajoute avoir fait appel au réseau de partenaires locaux pour accompagner les relogements : assistantes sociales du Point accueil solidarité, Mission locale jeunes, Val Horizon, et associations caritatives (Secours catholique, Croix-Rouge, Restos du Cœur...). Quant à la population de demandeurs d'asile présente sur les sites, elle a été prise en charge dans le cadre du DHUDA**.

Penser au personnel

Autre défi à relever dans la fermeture d'un foyer : repositionner le personnel en place. « À Oyonnax, nous avons pu trouver un emploi à tous les salariés dans le secteur. Excepté pour l'une des salariés qui va probablement être dirigée sur une autre agence », explique Franck Boyer. Pour Jean-Marc Desmonceaux, à Trévoux, c'est aussi un des aspects les plus aussi délicats à gérer dans ce type de fermeture. « En tant que responsable de site, je dois m'accommoder de ma double casquette de gestionnaire et de travailleur social ! », souligne pour sa part Josué Melis. ●

* vieux travailleurs migrants arrivés dans les années 70

** dispositif d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile



→ Au foyer de Geilles, à Oyonnax.



→ Résidence Le Panorama à Macon (27 logements).

À SUIVRE

Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) : un projet immobilier novateur dans l'Ain

→ Initié par le gouvernement dans le cadre du Pacte national pour le logement, la RHVS se situe entre l'hôtellerie, le logement et la « résidence service ». En partenariat avec Dynacité, ALFA3A projette la construction d'une résidence sociale à vocation hôtelière sur le Pays de Gex. Il s'agira de proposer des studios meublés avec un prix de nuitée à 30 €, un tarif qui sera dégressif en fonction de la durée du séjour. « 30 % de ces studios sont réservés par la préfecture, avec un prix de 20 € la nuit », explique Pierre Zosi. L'idée est de se rapprocher du tarif d'une chambre d'hôtel à bas prix, mais équipée d'une kitchenette qui permet au locataire d'être autonome dans son logement. « C'est un concept qui s'est bien développé en région parisienne. Une chambre meublée sur Ferney-Voltaire coûte environ 900 € par mois chez un particulier. Il est clair que bon nombre de salariés ne peuvent se permettre cette dépense. »

Avec ce nouvel outil logement, ALFA3A va pouvoir couvrir toute la chaîne du parcours résidentiel, avoir une palette de logements intermédiaires qui va de 9 € la nuit à 35 €, jusqu'au logement autonome. ●

B O U R G



BOURG HABITAT

→ NOM

Bourg Habitat,
office public de l'habitat
de Bourg-en-Bresse

→ SIÈGE SOCIAL

16, avenue Maginot
BP 1001
01009 Bourg-en-Bresse
Cedex

→ COORDONNÉES

Tél. : 04 74 22 32 88
Fax : 04 74 23 24 03
mail : info@bourg-habitat.com
www.bourg-habitat.com

→ FORME JURIDIQUE

Établissement public
industriel et commercial

→ DATE DE CRÉATION

22 novembre 1929

→ DIRIGEANTS

- **Claudie Saint-André**,
présidente
- **Jean-Luc Luez**,
directeur général

→ ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Gestion de 5 000 logements locatifs (appartements, pavillons, meublés étudiants)
- Gestion de foyers, surfaces commerciales, bureaux, parking
- Vente d'appartements et de pavillons en location-accession
- Constructeur et aménageur
- Renouvellement urbain

→ SECTEURS

GÉOGRAPHIQUES D'INTERVENTION

La ville de Bourg-en-Bresse
et son bassin de vie.



→ Entrée du siège de Bourg Habitat.

→ Historique

En 1929, pour répondre au besoin de logements des familles d'ouvriers, la ville de Bourg-en-Bresse crée un office d'HBM, habitations collectives à bon marché. En 1950, les HBM deviennent les HLM (habitations à loyer modéré) qui prennent en charge la gestion de l'ensemble des immeubles locatifs de la ville de Bourg-en-Bresse. Bourg Habitat, office public de l'habitat depuis 2007, gère 5 000 logements et se fixe de nouveaux enjeux pour répondre à une demande croissante de logements : construire, réhabiliter, aménager les villes et les villages du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

→ Les missions et enjeux

• Accueillir des habitants

Disposer d'une offre locative de qualité pour répondre aux attentes des demandeurs de logement.

Garantir la proximité et la qualité de service rendu aux locataires.

Être attentif à la mixité urbaine et sociale.

Favoriser les parcours résidentiels.

Produire de l'accès social à la propriété permettant aux familles d'acquiescer un logement neuf.

Entretenir le patrimoine existant

Réhabiliter le patrimoine existant.

Veiller à la maintenance de ses installations et au bon fonctionnement des équipements des résidences.

Développer son patrimoine

Construire, revitaliser un village, aménager un quartier, créer de nouveaux commerces ou des services collectifs...

Accompagner les collectivités dans leurs projets de développement et renforcer leur attractivité.

Proposer des programmes immobiliers adaptés à la demande et respectueux de l'environnement.

Rénovation urbaine

Bourg Habitat participe activement à la requalification urbaine et à l'amélioration de l'habitat du quartier de la Reyssouze à Bourg-en-Bresse : déconstruction de 348 logements, 348 reconstructions dans et hors du quartier, construction de 90 logements destinés à la location libre et à l'accès à la propriété sur le quartier, réhabilitation de 804 logements accompagnée de la résidentialisation et de l'amélioration de la qualité de service.

Budget global de l'opération : près de 102 millions d'euros.

→ Les chiffres clés

12 000 locataires

5120 logements (4305 appartements,

421 maisons individuelles, 394 logements/foyers)

23 membres au Conseil d'administration

23,7 millions d'euros de chiffre d'affaires

2,8 millions d'euros investis dans le gros entretien

3 agences de proximité

1 agence dédiée à l'accès à la propriété

110 salariés

→ Buellas, quartier La Presle - Dompierre, rue du Moulin - Métier, chargée de secteur



DÉPARTEMENTALISATION

Prévenir le suicide
chez la personne âgée

→ **La cellule de prévention des situations de détresse de la personne âgée se départementalise.** Précurseur en Rhône-Alpes à sa création en 1999 par l'Association d'action gérontologique du bassin burgien (Adag BB) et le Centre Psychothérapique de l'Ain (CPA), la cellule est désormais portée par neuf Clic* et onze centres médico-psychologiques (CMP).

« Je ne sers plus à rien. Je suis vieux... On entend souvent dire cela », confie Pierre-Olivier Treille, médecin psychiatre. Or, l'expérience montre que les personnes âgées expriment le plus souvent leurs souffrances auprès des professionnels des secteurs sociaux et médico-sociaux. « L'action de prévention consiste à mettre la personne âgée en relation avec d'autres professionnels et intervenants. La cellule relais, composée du coordinateur du Clic et du référent du CMP, assure la vigilance autour de la personne. » Chaque cellule relais travaille aussi à sensibiliser les acteurs sur son territoire. ●

Cellule de prévention : 04 74 22 11 11
www.detressepersonnesagees01.org

*Clic : Centre local d'information et de coordination gérontologique

MÉMOIRE

« À vrais dire »
à Châtillon-sur-Chalaronne

→ **Un CD de onze « témoignages sonores »** a été réalisé par les résidents de la maison de retraite publique La Montagne, à Châtillon-sur-Chalaronne. Au fil d'entretiens individuels menés en présence d'un professionnel de l'établissement (psychologue ou animatrice), Véronique Macary, productrice audio, a collecté leurs paroles et silences, qu'elle a mixés aux sons de leurs enfance et de leurs rêves. Un atelier artistique, animé par Violaine Tatéossian, a donné ensuite naissance aux illustrations.



Partenaire de ce projet inscrit dans la Saison d'inclusion culturelle organisée par l'Académie de Cuivres en Dombes à la maison de retraite, RCF Pays de l'Ain a diffusé sur ses ondes les chroniques de ces « portraits radiophoniques », de mars à mai. « Les anciens ont raconté leur vie d'un autre temps avec un grain de voix et un vocabulaire aussi riches que le récit » souligne Philippe Constant, directeur de l'Académie. Le CD a vocation intergénérationnelle : « Des projets pourraient se mettre en place avec des écoles, sur des thèmes abordés dans les témoignages. » ●

www.cuivresendombes.org
www.maisonderetraitemontagne.com

MAISONS DE RETRAITE

Cofraje :
la mémoire vive de l'écrit

→ **De France – dont une trentaine de l'Ain –, Suisse, Belgique ou même du Mali, quelque 900 journaux** réalisés dans des maisons de retraite sont à découvrir à Neuville-sur-Ain, au Cofraje (Conservatoire francophone des journaux d'établissements pour personnes âgées). « Les journaux sont souvent faits à l'initiative des animateurs ou des amicales, sur la base d'entretiens avec les résidents. Ils apportent un lien en interne mais aussi à l'extérieur », souligne Françoise Lung, présidente de cette association née dans l'Ain en 1989 avec pour mission de regrouper les journaux, faire connaître et soutenir leur réalisation.

Le Cofraje organise des journées d'études, offrant des apports théoriques et pratiques – les prochaines devraient se dérouler dans l'Ain en 2013 – et un concours des journaux tous les deux ans. En 2011, la maison de retraite Le Château de Valence, à Jujurieux, a reçu le Prix de la meilleure réalisation pour son *Grain de sel*. ●

<http://francophonage.com>
conservatoire-francophone01@gmail.com

CULTURE

Dynamique artistique
à Pont-de-Vaux

→ **Inaugurée le 22 mars et visible jusqu'à l'automne**, l'exposition qui égaye les couloirs du centre hospitalier Michel Poisat, à Pont-de-Vaux, réunit la centaine d'œuvres réalisées par 10 résidents, de 80 à 102 ans, lors du deuxième atelier artistique organisé avec le musée Chintreuil, dans le cadre de l'action Culture et santé*.

Animées par la plasticienne Rachel Duby, les 10 séances invitaient à aborder diverses techniques (pastel, acrylique, encre de Chine, collage) afin de faire revivre sur le papier paysages ou objets, jusqu'à l'art abstrait. L'action a insufflé une dynamique : « Tous les participants disent qu'ils sont étonnés de voir ce qu'ils sont capables de faire » souligne Julien Spangenberg, de l'équipe d'animation de l'hôpital. Des visites au musée (ouvertes à tous les résidents) complètent l'action.

Un nouvel atelier est en projet, axé sur le modelage, en lien avec l'exposition « Humanofolie » de Jean Fontaine et ses « œuvres à toucher » précise Nelly Catherin, directrice du musée. ●

* Soutenue par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) et l'ARS (Agence régionale de santé).



DÉBAT

La prise en charge de la maladie

© Laure Bayard

LA MALADIE D'ALZHEIMER EST UNE PRÉOCCUPATION DE SANTÉ PUBLIQUE. ELLE FAIT L'OBJET D'UN VASTE PLAN 2008-2012 QUI ARRIVE À SON TERME. INITIALEMENT, LA POLITIQUE RÉFLÉCHIE EN TERMES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS COMPRENAIT 44 MESURES POUR AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES MALADES. LE POINT DANS L'AIN.

Quel est l'impact du plan Alzheimer 2008-2012 et les projets à venir ?

Selon le Dr Denis Gayet, délégué de l'Ain de l'Agence régionale de santé (ARS), le plan Alzheimer a eu des effets très concrets dans l'Ain. « Aujourd'hui, la priorité n'est plus l'hébergement permanent (maisons de retraite) dont le nombre est supérieur à la moyenne régionale, mais l'aide aux aidants : l'accueil de jour, l'hébergement temporaire et les équipes spécialisées Alzheimer à domicile dans le cadre des SSIAD. » Le Dr Gayet ajoute que « la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) dispose encore de moyens financiers pour les structures évoquées ». L'Asdomi, sensibilisée aux malades depuis plusieurs années, fait valoir une autre réalité : « Les patients veulent rester à domicile et les établissements ne sont pas tous en mesure d'accueillir ce profil de personnes. » Sa directrice, Patricia Trichot, estime

que le plan Alzheimer a permis à tous les partenaires de prendre conscience « qu'il faut un accompagnement spécifique et très tôt, avec une formation continue, et que ce n'est pas si simple ». Pour Gilles Gaillard, directeur des Ehpad Soeur Rosalie à Confort et Saint-Vincent à Bellegarde-sur-Valserine (association Santé & Bien-Être) : « Le plan Alzheimer a permis de doper la conscience globale du développement de la maladie. À partir de là, quels que soient les moyens mis en place, ils sont très loin de ce que l'on aurait besoin ». Parmi les priorités du plan, la consultation d'annonce de la maladie (mesure n° 8) reste à formaliser, indique le Dr Gayet. « Dans les textes oui, mais en pratique cela demande beaucoup de temps », commente le Dr Thierry Boge, gériatre et responsable de la consultation mémoire du Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse, basée à la résidence Émile Pélicand.

→ Marité Josserand, assistante sociale, MSA Ain-Rhône « Confier son malade n'est pas facile. »



→ Reine Luquin, veuve de Henri Luquin « Mon mari se plaignait d'avoir des pertes de mémoire. »



→ Dr. Thierry Boge, gériatre, responsable de la consultation mémoire du Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse « La consultation d'annonce demande beaucoup de temps. »

→ Solange Lespinat, trésorière de l'association qui porte l'accueil de jour d'Oyonnax « Ce qui nous plombe, c'est le loyer... »



Large d'Alzheimer

Quelles sont les solutions pour maintenir à domicile les personnes atteintes de la maladie ?

Reine Luquin témoigne avoir accompagné son mari Henri, atteint de la maladie d'Alzheimer, de 2000 à 2009. Il est décédé dans sa 91^e année, trois ans après son entrée à la résidence Émile Pélicand. « *Je m'en suis occupée pendant 3 à 4 ans à domicile. La première année, mon mari se plaignait d'avoir des pertes de mémoire. Le D^r Boge l'a testé et n'a pas donné de médicaments avant l'année suivante.* » Le dépistage de la maladie est facilité par le déploiement des consultations mémoire sur le département, constatent le D^r Boge et le D^r Françoise Naz, responsable du Centre médico-psychologique pour personnes âgées (CMPPA). Le CMPPA, qui collabore à la formation des aidants avec l'association Ain Alzheimer, rappelle que « *outre les troubles neurodégénératifs, la maladie se caractérise par une grande souffrance psychique pour le patient et pour les aidants* ».

Reine Luquin a été accompagnée dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa). « *Il s'agissait de mettre en place des aides qui pouvaient soutenir Mme Luquin au quotidien* », précise Marité Josserand, assistante sociale de la MSA Ain-Rhône. Mais cette situation montre les limites du maintien à domicile, estiment les participants à la table ronde. « *Quand on suit une personne à domicile, des intervenants sont déjà en place, explique le Dr Naz. Notre politique est d'avoir des temps de rencontre et de bien s'ajuster. Nous pouvons aussi proposer un soutien aux intervenants pour apporter un apaisement dans les situations critiques.* »

Les accueils de jour constituent-ils une réponse adaptée aux besoins des malades et des familles ?

Les accueils de jour ne marchent pas tout le temps, selon le

D^r Gayet. « *L'ARS voit deux freins : le prix de journée et le transport de la personne.* » Solange Lespinat, trésorière de l'Association de gérontologie du bassin d'Oyonnax, reconnaît que le tarif à la journée de l'accueil de jour devant ouvrir à Oyonnax s'annonce élevé. « *Ce qui nous plombe, c'est le loyer...* » Pour Marité Josserand, confier son malade n'est pas facile. « *L'image sociale du malade compte beaucoup aussi... Mais les aides à domicile ont un rôle à jouer.* » Un rôle de partenariat, insiste Patricia Trichot, souvent pour préparer la personne à domicile.

Si certains établissements pratiquent un accueil de jour, préférablement dans un centre urbain, pour Gilles Gaillard les besoins restent difficiles à évaluer. « *La question s'était posée chez nous.* » À Bellegarde, fin août 2011, l'Ehpad Saint-Vincent a ouvert un Cantou baptisé la Chaumière. « *Cela nécessite du personnel formé...* », ajoute son directeur.

Le D^r Naz pointe l'évolution de la maladie : « *Les gros troubles du comportement demandent une prise en charge spécifique.* » Dans le cadre du plan Alzheimer, des unités cognitivo-comportementales (UCC) ont été créées, comme celle de l'Hôtel-Dieu à Bourg-en-Bresse début 2012, informe le D^r Boge avant de rebondir sur l'interrogation de Patricia Trichot sur l'avenir des Ehpad face au nombre croissant de malades. « *Il y a déjà 50 à 60 % des personnes vivant en Ehpad qui ont des maladies neurodégénératives (MND) ou des troubles du comportement suite à un AVC. Depuis 1979, j'ai vu une évolution faramineuse...* » ● **A.S**

“ 860 000 personnes en France sont touchées par la maladie d'Alzheimer ”

→ D^r Françoise Naz, responsable du Centre médico-psychologique pour personnes âgées (CMPPA)

« *Outre les troubles neurodégénératifs, la maladie se caractérise par une grande souffrance psychique.* »



→ D^r Denis Gayet, délégué de l'Ain de l'Agence régionale de santé

« *Aujourd'hui, la priorité c'est l'aide aux aidants.* »

→ Patricia Trichot, directrice de l'Asdomi

« *Le plan Alzheimer a permis une prise de conscience de tous les partenaires.* »



→ Gilles Gaillard, directeur des Ehpad Sœur Rosalie à Confort et Saint-Vincent à Bellegarde-sur-Valserine « *Pour les accueils de jour en Ehpad, les besoins restent difficiles à évaluer.* »



ACCOMPAGNEMENT

Toujours d'immenses besoins

Ce 11 mai 2012, la table ronde du magazine a réuni plusieurs professionnels intervenant auprès des malades d'Alzheimer et de leur famille. Objectif : faire le point sur la prise en charge de cette maladie qui n'a pas encore de traitement curatif. Une bénéficiaire, Reine Luquin, a témoigné de son expérience pour l'accompagnement de son époux Henri, pendant 10 ans. Les remerciements qu'elle a exprimés aux professionnels de santé et aux services sociaux de la MSA Ain Rhône présents, montrent combien « *la maladie d'Alzheimer n'est pas seulement un problème de santé, mais aussi social, qui nécessite un accompagnement global, du patient et des aidants* », rappelait Marité Josserand.

Dans l'heure d'échanges dévolue au sujet, les témoignages ont confirmé que la filière gériatrique départementale a été complétée. L'aide aux aidants avance à petits pas. C'est une priorité du plan selon l'ARS, qui organise des conférences de territoire auxquelles les usagers sont associés, notamment à travers l'association France Alzheimer de l'Ain. Mais le plan d'accueil de jour prévu reste à mettre en œuvre. Plusieurs structures ont ouvert dans le département et peinent à se remplir. « *Le pôle Filière gériatrique sature* », confiait début avril son responsable, le Dr Hervé Buatier du Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse.

Il faut absolument que les maisons de retraite mettent en place des unités d'accueil spécialisées Alzheimer. »

Les pôles d'activités et de soins adaptés

C'est aussi le sens d'un appel à candidatures de l'ARS Rhône-Alpes en 2012, dans le cadre de la mise en œuvre du plan Alzheimer 2008-2012 : le déploiement des pôles d'activités et de soins adaptés (PASA), soit six à huit unités visées dans l'Ain. Mais la table ronde a permis de dresser d'autres constats. Au premier chef desquels, la nécessité d'un accompagnement précoce. Selon le Dr Gayet, c'est tout l'intérêt de la consultation d'annonce préconisée par le plan et à mettre en place. Les échanges ont également montré la dynamique de coopération entre les acteurs d'un même bassin territorial, voire au-delà, à l'international.

Enfin, sans surprise, les échanges se sont fait l'écho des immenses besoins de prise en charge à venir. « *On sait que 60 % à 70 % des personnes reçues en consultation mémoire évolueront plus tard vers la maladie d'Alzheimer* », précisait le Dr Boge. En France, la maladie d'Alzheimer touche déjà 860 000 personnes*... ●

A.S.

* Chiffres de l'Inserm 2010

BRÈVES

Glossaire

→ **La multiplicité des sigles dans le secteur social et médical mérite bien une petite traduction.**

- CH : centre hospitalier
- CMPPA : centre médico-psychologique pour personnes âgées
- Ehpad : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- ESA : équipes spécialisées Alzheimer à domicile
- Maia : maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer
- Pasa : pôle d'activités et de soins adaptés
- SSIAD : services de soins infirmiers à domicile
- UCC : unité cognitivo-comportementale pour les prises en charge spécifiques

- UHR : unité d'hébergement renforcée

- USLD : unité de soins de longue durée pour les personnes médico-requérantes

Les cafés mémoires

→ Dans le cadre de ses actions de prévention santé en faveur des seniors, la MSA Ain-Rhône propose des cafés mémoire itinérants. Créés en 2007, deux sont organisés sur l'Ain chaque année et deux dans le Rhône depuis 2011. Particularité : « *Les aidants ont la possibilité de venir avec leur parent malade* », précise Myriam Fanget, conseillère en gérontologie. Lors des cafés mémoire, un thème est abordé : le diagnostic, les sentiments,

les solutions de répit... Ils sont appréciés pour le moment convivial qu'ils procurent et permettent de lutter contre l'isolement. Chacun peut échanger avec d'autres participants vivant les mêmes difficultés, en présence sur un même lieu des professionnels de santé et des associations de type France Alzheimer.

04 74 45 99 63
josserand.marie-therese@ain-rhone.msa.fr

L'équipe spécialisée Alzheimer

→ Pour le maintien à domicile, l'ARS renforce les SSIAD avec les équipes spécialisées Alzheimer (ESA) à domicile. Dans l'Ain, deux associations se sont portées

candidates : l'association Val de Saône Dombes Services, à Reyriex, et l'Asdomi sur Bourg-en-Bresse, qui rayonnera sur plusieurs SSIAD : Poncin, Pont-d'Ain, Coligny, Montrevel-en-Bresse. « *Les ESA ont pour objectif d'accompagner la personne âgée au tout début de la maladie, d'articuler les intervenants et d'observer pour pouvoir avancer dans l'accompagnement* », précise Patricia Trichot, directrice de l'Asdomi. Après un premier bilan réalisé sur prescription médicale, un plan d'actions est défini pour 10 séances d'ergothérapie ou de psychomotricité. À leur terme, une nouvelle évaluation est réalisée, en lien avec le médecin traitant.



Un accueil de jour en Bresse

→ Pour offrir un temps de répit aux familles qui s'occupent de leur parent touché par la maladie d'Alzheimer, l'ADMR des Pays-de-Bresse, nouvellement créée, a ouvert l'accueil de jour Alzheimer baptisé Lou vé nou (le chez nous, en patois) en janvier 2012. L'accueil est réparti sur deux sites, à Saint-Trivier-de-Courtes et à Montrevel-en-Bresse, grâce au soutien des communautés de communes. « Huit personnes sont venues à Saint-Trivier

et cinq à Montrevel, confie Gilberte Pin, présidente. En première intention, les personnes s'inscrivent pour une journée, mais viennent deux fois par semaine. » La tarification à la journée est fonction du degré de dépendance : 48,50 € pour les GIR 1 et 2, 39,50 € pour les GIR 3 et 4, 30,50 € pour les GIR 5 et 6. ●

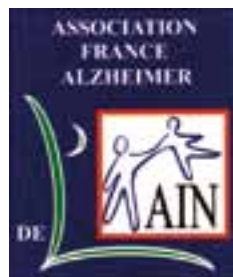
ADMR des Pays-de-Bresse
04 74 47 19 79 / 06 71 40 93 06

SOUTIEN

Formation des aidants familiaux

→ France Alzheimer de l'Ain (ex-Ain Alzheimer) propose une formation gratuite en sept modules, destinée à toute personne accompagnant un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou apparentée. Assurée par un « binôme formateur » composé d'un psychologue et d'un aidant qui témoigne de son vécu, elle a pour but de permettre des échanges et de développer les connaissances. Avec ses 253 adhérents, France Alzheimer de l'Ain constitue l'une des 100 associations regroupées au sein de l'union nationale reconnue d'utilité publique. Dans l'Ain, l'activité est également centrée sur l'accueil, l'écoute et l'information des familles au siège ou dans l'une des cinq antennes de proximité. ●

04 74 52 10 90 - ain.alzheimer-bourg@orange.fr - Permanences : mardi et vendredi 9 h-12 h, 14 h-16 h



AUTONOMIE

Le dispositif MAIA se déploie

→ Dans le cadre du plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012, l'expérimentation du projet de Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA, mesures 4 et 5), portée sur le bassin burgien par l'Association d'action gérontologique éponyme (ADAG BB), est passée dans le droit commun, selon Bénédicte Carré, coordinatrice. « Nous devrions étendre notre territoire sur un bassin supplémentaire. »

Ce printemps, l'ARS a lancé l'appel à candidatures MAIA 2012 en vue du déploiement du dispositif. Les MAIA ont pour objectif d'assurer une prise en charge sanitaire et médico-sociale et un accompagnement coordonnés et personnalisés pour la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer et sa famille. ●

ACTION

Portes ouvertes dans les établissements

→ Le 1^{er} octobre, dans le cadre de la Journée internationale de la personne âgée, l'ADAG BB, centre local d'information gérontologique, invite à découvrir les établissements d'accueil de personnes âgées (foyers-logements, Marpa*, Puv* et Ehpad*) du bassin burgien.

25 établissements tiendront des portes ouvertes, de 14 h 30 à 18 h 30, pour cette journée organisée pour la première fois, ouverte à tous (personnes âgées, familles, professionnels...) et placée sous le thème « Où vieillir ? J'y pense aujourd'hui pour mieux vivre demain ». ●

* Maisons d'accueil rurale pour personnes âgées, Petites unités de vie, Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Adag BB - Tél. 04 74 22 11 11



Jean-Claude MICHELON, président de l'Orsac :

« L'Orsac a un mode de gouvernance atypique »

PROPOS RECUEILLIS
PAR ALAIN GILBERT

INGÉNIEUR DE FORMATION, DIRECTEUR AU SEIN DE GRANDES ENTREPRISES DE LA CHIMIE, JEAN-CLAUDE MICHELON S'EST ENGAGÉ ACTIVEMENT DANS LE BÉNÉVOLAT DÈS SA RETRAITE, À 60 ANS, EN 2005. ENTRÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORSAC EN TANT QUE VICE-PRÉSIDENT EN 2007, IL A ÉTÉ ÉLU PRÉSIDENT EN 2010.

Comment expliquer que, depuis dix ans, il y ait eu un tel effet de concentration autour de l'Orsac, qui compte aujourd'hui 46 structures ?

L'explication est d'abord externe : les associations aujourd'hui ont des contraintes difficiles à gérer et ne peuvent pas les assumer seules. Il faut donc créer des transversalités. C'est un des axes de notre projet d'établissement. L'Orsac aujourd'hui est multipolaire. Nous venons d'accueillir la clinique psychiatrique Notre-Dame, le centre Mangini, qui était un pôle de soins de suite et de réadaptation. Les associations ont besoin de regrouper leurs forces.

Il y a aussi une explication interne : notre niveau de compétences organisationnel, avec son mode de gouvernance, peut attirer. Notre principe d'autonomie ne rebute pas les établissements accueillis : ils gardent leur identité, tout en trouvant les transversalités dont ils ont besoin.

C'est ce qu'on retrouve dans le projet associatif : subsidiarité et transversalité.

C'est vraiment l'élément-clé, politique. Le principe de subsidiarité a été affirmé très fortement en 2002. Aujourd'hui, on a aussi une notion de transversalité. Les compétences

transversales doivent être mises en œuvre, à plusieurs niveaux. Elles existaient déjà au conseil d'administration : ses membres, d'origine diverse, apportent des compétences différentes. Ce qui n'est pas forcément le cas de nos directeurs, qui sont très « ciblés ». De ce fait, ils ont à faire un apprentissage des transversalités. Ce sera leur travail en 2013 puis celui des personnels sous les directeurs en 2014.

Avez-vous le pouvoir de dire non aux propositions des pouvoirs publics ou de la tutelle ?

Oui, **le pouvoir de dire non et celui de dire oui**. Exemple, en 2009, il y avait des problèmes de devenir sur le plateau d'Hauteville. Le jeu des acteurs n'était pas clair. Nous avions déjà pris l'engagement d'aller sur Bourg-en-Bresse et cette décision n'a pas forcément été comprise par les salariés et les élus du Plateau parce que nous étions porte-parole du travail collectif. C'était quand même une nécessité collective de faire cette restructuration. Il a fallu du temps pour qu'elle devienne un véritable projet collectif. Nous sommes maintenant plus dans une mise en œuvre des enjeux stratégiques de l'Orsac sur le Plateau que dans le choix. Nos salariés ont moins d'inquiétude sur le plan de l'emploi. La signature de l'accord, le 14 mars, à l'Agence régionale de santé de Bourg-en-Bresse, a clarifié les engagements réciproques.

Que reste-t-il de l'Orsac aujourd'hui sur le Plateau ?

Deux établissements de soins de suite, un établissement de psychiatrie post-cure, Hélios. Et il reste surtout l'ESAT* de la Freta. Donc on a une présence très forte, à la fois dans le sanitaire et le médico-social. Et une activité non négligeable de formation pour les personnes handicapées. Par là, on retrouve la vocation de l'Orsac à sa création, qui avait un CRP** pour former les gens qui partaient des sanatoriums et avaient besoin de retrouver une place dans la vie active.

Faut-il absolument passer par les élus locaux pour agir sur un territoire ?

C'est un choix de l'Orsac. Nous n'allons pas chercher d'autres financements que publics. Nous ne gérons de l'argent que pour la collectivité : la Sécurité sociale à travers le secteur sanitaire, les conseils généraux pour la solidarité et le handicap. Comme nous n'avons pas de fonds propres, nous sommes bien obligés de travailler avec les représentants de l'État — l'ARS — ou de l'exécutif des conseils généraux. De ce point de vue, nous sommes un peu comme une administration : nous ne portons pas de jugement politique sur leur fait, nous regardons comment nous pouvons travailler avec eux pour remplir correctement leur mission.

Le fait d'être une association aussi conséquente fait-il peur au Conseil général ?

Non, je ne le sens pas. Nous avons trois niveaux de contact avec le Conseil général : avec les élus, avec les patrons des administrations dépendant du Département et avec, en dessous, des gens qui sont en frontal avec nos activités. J'ai l'impression qu'il y a une bonne compréhension mutuelle.

Y a-t-il à l'intérieur de l'Orsac une autoprotection pour il n'y ait pas une « déliquescence » ?

Notre conseil d'administration garde la possibilité d'avoir une vision réelle sur tout ce qui se passe dans les établissements. Une des forces de l'Orsac, c'est que chaque administrateur est capable de parler de chaque établissement, de comprendre sa problématique. Une mise en commun est faite. Une analyse critique est portée, à des degrés divers, grâce aux origines diverses des administrateurs, ce qui fait que nos conseils d'administration sont riches.

Vous avez pu imaginer un putsch ? Je pense à une grande association comparable à l'Orsac, où s'étaient regroupées deux associations, l'une de culture catholique et l'autre plutôt laïque.

Dieu m'en préserve ! L'intelligence des gens de l'Orsac est de faire passer la mission au premier plan avant leur propre obédience.

“ *Une des conditions pour entrer à l'Orsac est l'altruisme* ”

Le reste du catholicisme social d'origine est un élément pas forcément rassembleur mais que nous respectons. Je n'ai même pas envie de dire que notre aspiration est laïque. Elle est celle de gens qui ont envie de se mettre au service des autres et de travailler ensemble.

Vous allez demander aux directeurs d'avoir une sorte d'engagement « moral », d'être à l'aise dans vos valeurs.

Nous attendons des directeurs des compétences techniques. Et deux compétences, qui ne sont pas toujours affirmées mais qui sont importantes et qui font que derrière, on peut



avoir un certain attachement à la charte. Premièrement, considérer que le travail en équipe est important et qu'ils doivent passer du temps à animer leur équipe. Deuxième critère : ils doivent se soucier du développement des autres. C'est-à-dire imaginer leurs potentialités et les aider à se prendre en charge pour développer les compétences qui leur permettront de trouver un intérêt et un parcours professionnel. C'est un élément très important auquel je tiens. Troisième élément : l'idée que **nous sommes tous perfectibles**. Donc il doit y avoir le principe de l'acceptation d'une amélioration personnelle. Tout cela, si c'est bien compris, représente une certaine éthique, une valeur : croyance en soi-même, c'est-à-dire être fier de ce qu'on est et le faire évoluer. Si on se rapporte à la Bible, c'est la parabole des talents. Il faut pouvoir d'abord s'apprécier pour apprécier les autres.

Avec les administrateurs, il y a des discussions non consensuelles ?

Peu de choses divergent sur le fond. C'est souvent plus sur la méthode. Parfois des administrateurs souhaiteraient que les choses aillent un peu plus vite. De temps en temps, je dis non. Quand on travaille essentiellement sur des relations humaines, il faut laisser mûrir les choses.

À la tête des nouvelles commissions, j'ai mis des administrateurs et non des vice-présidents. C'est une évolution sensible de notre projet associatif : on descend d'un cran dans le pilotage.

Vous venez du monde de l'entreprise. Aujourd'hui, vous êtes président d'une structure qui emploie 2 500 personnes...

Ça ne me gêne pas. Je suis d'abord fier de cette présidence qui m'a été confiée. Mais je suis confiant aussi dans notre gouvernance. 2 500 personnes gouvernées par des bénévoles, 170 millions d'euros de chiffre, cela nécessite un investissement important des bénévoles. Ce sont forcément des personnes qui, avant, ont géré des business un peu importants ou des projets importants. Deuxième condition : pour que ça marche, il faut donner du liant. S'il y a deux points sur lesquels il faut être très attentif, c'est le recrutement de nos directeurs et quelque chose qui n'a rien à voir : **donner envie aux gens de travailler ensemble.**

Avez-vous des contradicteurs sur le mode de gouvernance de l'Orsac ?

Non. Nous sommes tellement atypiques c'est peu connu. Quand les membres de l'OTECI – une association de cadres à la retraite qui peut nous aider – nous voient fonctionner, ils sont plutôt admiratifs. Et cela dure, au-delà des personnalités des directeurs. Qu'y a-t-il dedans ? De la générosité – il en faut pour s'investir – et un peu de talent, au sens où il faut savoir faire travailler les gens.

Êtes-vous capable de dire : on ferme un établissement qui n'est pas rentable ?

Aujourd'hui, si certaines de nos activités ne sont pas rentables, on doit se dire que c'est lié à la mission, pas à l'organisation. Je vais utiliser un terme un peu dur : on

a l'impression que si l'on n'y prend pas garde, l'insertion aujourd'hui, dans le secteur industriel, devient une espèce d'esclavagisme déguisé. Certaines entreprises sont capables de rémunérer à 2 € de l'heure. On est dans un rapport de forces, dans une logique dans laquelle on accepte le peu de travail qu'il y a.

“ *Il faut pouvoir d'abord s'apprécier pour apprécier les autres* ”

Quels sont les gènes vous prédisposant à devenir président de l'Orsac ? Une ambition effrénée ? Ou un sens du bénévolat plus qu'aigu ?

Dans toute décision humaine, il y a beaucoup de traces du passé. Quand je dirigeais des hommes à la Rhodia, je les respectais, j'avais le souci de les accompagner dans leur développement. Et j'avais un peu d'autorité. Mais la source la plus profonde, je vais peut-être la chercher dans l'Ardèche. Fils de paysan que je suis où, finalement, on est amenés à travailler dans des secteurs difficiles, peu productifs, avec peu de résultats financiers. Je ne me suis jamais préoccupé d'une façon très forte de la valeur marchande. Je n'ai pas cherché mes évolutions de carrière, on me les a proposées.

Vous avez quitté votre vie professionnelle heureux ?

Oui. À mes 60 ans, je suis parti mais j'avais préparé. Je m'étais dit très fermement – j'ai le caractère scientifique dans lequel on essaye de limiter les incertitudes – : je vais consacrer un tiers de mon temps à l'expertise, un tiers au bénévolat, un tiers à la famille et aux loisirs. J'ai réellement commencé comme cela. Dès le premier jour, j'ai fait des missions bénévoles à Madagascar. Très rapidement, j'ai pris quelques activités d'expertise de management, pour financer mon bénévolat qui était individuel, non associatif. J'ai réduit très fortement ma voilure d'expertise quand j'ai décidé de prendre la présidence de l'Orsac. Je n'en fais plus aujourd'hui.

Propos recueillis par Alain Gilbert

* Établissement d'aide et de service par le travail

** Centre de rééducation professionnelle



Une association qui a du chien

MEMBRES FONDATRICES DE L'ASSOCIATION UMOK, FABIENNE SAINT-ARNOULT, PRÉSIDENTE, ET SOPHIE CARREL, TRÉSORIÈRE, PRÉSENTENT LEUR ACTION EN FAVEUR DE LA MÉDIATION ANIMALE.

Qu'est-ce que la médiation animale ?

F.S.-A. : La relation qui s'établit entre l'homme et l'animal peut prendre plusieurs formes, dans le cadre d'activités associant l'animal : ludique, sportive, éducative. La participation de l'animal permet **de développer des prises de conscience, d'aider à la guérison**. Une personne en rééducation motrice aura plus de facilité à accepter la rééducation si le geste demandé consiste à lancer une balle à un chien.

S.C. : L'animal ne juge pas. En sa présence, on en revient aux fondamentaux. La relation ne peut s'établir que de manière directe, en sortant de l'idée d'une relation dominant/dominé. S'il faut que l'animal soit éduqué, c'est quand même à l'homme de s'adapter à ses besoins. Et là, on peut travailler en miroir avec toute une catégorie de population : c'est le prisonnier qui découvre qu'il peut être gentil avec un être vivant, le SDF qui se rend compte qu'il est capable de prendre soin...

Comment est venu l'idée de créer l'association ?

F.S.-A. : Nous sommes des passionnées d'animaux. À la suite d'une maladie, j'ai eu la chance d'avoir auprès de moi un chien très présent qui m'a aidé à me remettre sur pied. L'association s'appelle Umok, du nom de ce chien aujourd'hui disparu. Nous travaillions chacune ce type de projet depuis longtemps. Le premier forum nous a permis d'échanger et de construire l'association Umok. Nous étions à ce moment-là sous la forme d'un collectif informel.

S.C. : J'ai un parcours d'assistante vétérinaire. J'ai découvert la médiation animale dans mon travail, en discutant avec les clients dont certains venaient des milieux médicaux et thérapeutiques. J'ai organisé un premier forum le 3 décembre 2011 à destination du milieu thérapeutique, avec le soutien du Rés'Ain*. C'est là que je me suis rendue compte que je ne pouvais pas tout faire toute seule.

Comment fonctionne Umok ?

F.S.-A. : Nous sommes un groupe d'une quinzaine de bénévoles et essayons de fédérer des initiatives de particuliers ou d'autres associations intervenant sur la médiation animale au niveau régional.

S.C. : Nous avons un référent par pôle animal : un pôle canin, un pour les petits animaux (cochons d'Inde, lapins...), un pôle équin (cheval, poney) et un pôle pour les ânes.



→ Sophie Carrel et Fabienne Saint-Arnoult, des passionnées d'animaux.

Chaque référent a la charge d'organiser les actions avec les animaux dont il s'occupe.

Quelles sont ces actions ?

F.S.-A. : Nous proposons aux institutions publiques ou privées et aux associations qui le souhaitent de **mettre en place une activité associant l'animal**. Après une première rencontre, nous définissons le contexte de l'intervention : s'il s'agit d'enfants, de personnes âgées ou malades, de personnes en difficulté sociale... Nous nous rendons ensuite dans la structure. Il faut bien voir que notre intervention ne peut se faire que dans le cadre d'une interven-

“ *On peut travailler en miroir avec toute une catégorie de population* ”

tion pluridisciplinaire, avec les équipes de professionnels, au plus près des bénéficiaires. Nous aimerions aussi développer des actions auprès d'enfants en décrochage scolaire ou dans les centres de loisirs, ainsi qu'envers les détenus.

S.C. : Nous continuons par ailleurs les forums. Le premier forum concernant le domaine thérapeutique a réuni plus de 80 professionnels. Le dernier s'est tenu le samedi 12 mai et concernait le secteur social. Le prochain sera à destination du milieu éducatif : il se tiendra en décembre.

Propos recueillis par Pauline Froppier

* Réseau départemental des accompagnateurs d'initiatives et de projets de jeunes dans l'Ain
www.umok.eu/



→ Démonstration de joëlette à la Foire de Bourg-en-Bresse.

HANDICAP

Des jeunes de l'Ain créent un championnat de joëlette

→ Créer des rencontres entre jeunes et personnes handicapées, via la joëlette – fauteuil tout-terrain tracté par des valides, permettant de véhiculer les personnes handicapées sur les sentiers –, changer ainsi le regard sur le handicap, pratiquer la randonnée d'une manière originale et coopérative, et promouvoir le handi-loisir auprès du grand public : le projet lancé par quatre jeunes de l'Ain avait séduit le jury du dispositif de soutien « Projets jeunes »*. Le projet est en route : formés à la conduite de la joëlette, ils ont suivi en avril une formation de deux jours, animée par Handicap Évasion, afin d'obtenir un agrément pour initier les jeunes dans les établissements scolaires. Des interventions ont été réalisées dans des écoles du canton de Treffort et des lycées et collèges de Bourg.

L'organisation d'un championnat de joëlette est prévue au premier semestre de l'année 2012-2013. ●

* Dispositif partenarial entre le Conseil général, la DDSC (Direction départementale de la cohésion sociale), la CAF, la MSA et le Crédit agricole Centre-Est

SOCIAL

Saint-Denis-lès-Bourg aide les jeunes

→ En 2011, la commune de Saint-Denis-lès-Bourg était la première dans l'Ain à mettre en place le dispositif d'aide au permis de conduire pour les 18/25 ans sans ressources lancé par l'Association des maires de France (AMF). L'aide de 1 000 € est versée par la commune contre 60 h de bénévolat d'intérêt collectif, dans ses services ou dans une association avec laquelle elle a signé une convention. Deux aides peuvent être attribuées chaque année. Aucune demande n'a été reçue en 2012. Les candidatures sont examinées en mars et octobre. Le CCAS (Centre communal d'action sociale) propose également une aide aux jeunes de la commune, sous critères de ressources, effectuant un séjour ou stage d'études à l'étranger de 6 à 12 mois. En échange de cette aide de 500 à 1 000 €, l'étudiant s'engage à partager ses connaissances avec les habitants de la commune via des interventions dans les écoles, la presse... L'enveloppe annuelle allouée à cette aide est aussi de 2 000 €. ●

Une salle de lecture « maison » à Vivre en ville 01

→ Né à l'initiative d'une adhérente, le projet de créer une salle de lecture et détente au sein des locaux de Vivre en ville 01* est devenu réalité. Inauguré le 24 mai, le chaleureux coin bibliothèque a une allure design. Cubes aux couleurs chaleureuses, table et meuble TV ont été réalisés par une quinzaine d'adhérents, au fil d'ateliers de création de meubles en carton, animés par Marie-Line Dumange. L'atelier peinture a participé aussi à l'action : ses tableaux ornent la salle.

Le soutien du Rotary Club d'Ambérieu-en-Bugey a permis de compléter l'aménagement du lieu. ●



* Affiliée à l'Unafam, l'association propose un club d'activités et un service d'accompagnement pour personnes handicapées psychiques.

À la une de l'AVEMA

→ Logo redynamisé, création d'un site internet – mis en ligne en mai –, organisation de rencontres nationales s'inscrivant à l'actualité 2012 de l'association Aide aux victimes et médiations dans l'Ain (Avema). Rendez-vous est donné au théâtre de Bourg-en-Bresse, les 28/29 juin, pour les 27^{es} Assises nationales des associations d'aide aux victimes, organisées par l'association départementale et la fédération nationale d'aide aux victimes et

de médiation (Inavem). Autour du thème « Victime - Auteur : la possible rencontre », ces deux journées ouvertes à tous seront riches d'apports et témoignages croisés, ouvrant le dialogue et la réflexion. À noter entre autres participants : Thierry Lebehot, président de Citoyens & Justice ; Alain Cangina, ancien détenu, président de Renaître PJ2R ; Vivianne Chatel, maître d'enseignement en sociologie à Fribourg ; Sophie Taupin, du Parquet de Lyon ; Bertrand Parent, auteur du livre « Un jour sur la route, j'ai tué un homme » ; Christian Biot, théologien ; Catherine Rossi, professeure de criminologie à l'université de Laval (Québec)... Delphine Batho, ministre déléguée à la Justice, sera présente le jeudi 28, ainsi que la veille, pour l'assemblée générale de l'Avema et les 25 ans de la fédération. ●



Tél. 04 74 32 27 12
www.avema01.fr

« C'est **ma vie** ! »

MALGRÉ LE HANDICAP, VICTOR ARBAN VEUT PROUVER QUE L'ON PEUT S'ASSUMER, POUR PEU QUE LE REGARD DES AUTRES SOIT BIENVEILLANT.

Dans la maison de ses parents, à Cras-sur-Reyssouze, Victor Arban profite de son après-midi de repos. À 17 ans, il est entré en septembre en CAP d'apprentissage au Lycée professionnel agricole des Sardières. **Victor a une particularité : il est trisomique.** Depuis sa naissance, ses parents ont toujours tout fait pour qu'il puisse bénéficier des mêmes chances que leurs deux autres fils ou que tout autre enfant : une éducation en milieu ordinaire, des loisirs identiques... Grâce à l'association Enfants soleil 01 que préside sa mère, Marie-Christine, il a toujours pu bénéficier d'une intégration scolaire avec d'autres jeunes enfants trisomiques. « *Nous ne nous sommes jamais donné d'objectifs*, déclare Marie-Christine Arban, *nous laissons les choses se faire naturellement.* » Victor est un jeune homme curieux. Il aime apprendre et découvrir de nouvelles choses. « *Je suis d'abord allé à l'école d'Attignat. Puis au collège Saint-Pierre à Bourgen-Bresse. J'aimais bien les maths, la techno, la physique-chimie et le sport !* »

“ *Je voudrais acheter une maison, être chez moi* ”

Une orientation choisie

Il décide à la fin de 3^e de se diriger vers un CAP service en milieu rural. « *C'est son choix* », assure sa mère. Il apprend le ménage, la couture, mais aussi le service en salle au self du Centre psychothérapique de l'Ain où il fait son apprentissage. Son temps libre, il le passe comme les autres jeunes. « *Je joue à l'ordinateur et aux jeux sur consoles. Je vais au cinéma avec mes frères. L'été, je me baigne à la piscine.* » Il a obtenu cet hiver sa 3^e étoile de ski. « *J'aime le ski de piste, pas de fond. J'aime quand ça va vite.* » Il fait aussi du judo au club de Montagnat en section sport adapté. « *Pour mon anniversaire, j'ai demandé un tapis de course.* » **Victor veut vivre sa vie comme les autres.** Il en connaît les joies, mais aussi les peines, après un récent chagrin d'amour. « *Sa petite amie l'a quittée. Il en est très*



→ Intégré en milieu ordinaire, Victor Arban cherche à acquérir son autonomie.

triste. Ce n'est pas évident pour lui de retrouver quelqu'un qui sera aussi trisomique comme lui », explique Marie-Christine Arban.

Tourné vers l'avenir

Victor a de vraies velléités d'indépendance. « *C'est ma vie, c'est comme ça. J'ai deux ans d'école, après je cherche du travail. Je voudrais acheter une maison, je veux être chez moi. Ce serait parfait !* » affirme-t-il avec conviction. Avec ses premiers salaires, il s'est offert des CD de Johnny Halliday dont il est un véritable fan. « *Je connais toutes ses chansons, les chorégraphies, j'aime bien l'imiter.* » Il a aussi invité ses parents au restaurant. « *Il était fier d'aller payer seul avec sa carte bleue* », dit sa mère. Il s'est offert du parfum, des vêtements. Il aime se faire plaisir et faire plaisir aux autres.

Avec des adaptations, Victor vit presque comme tout le monde. « *Un enfant trisomique se fatigue plus vite que les autres enfants. Il faut forcément s'adapter à leur rythme. Pour autant, ils sont capables de faire beaucoup de choses. C'est cela que nous, parents, nous voulons faire comprendre.* » En classe, il bénéficie d'une auxiliaire de vie scolaire. « *Je continue aussi à suivre des cours pour mieux lire et écrire.* » Au CPA, tout se passe bien. « *Les employés et le chef le disent : la présence de Victor est parfois facteur d'apaisement des autres équipes au travail.* » Il faut dire que Victor est vraiment sociable. Son atout : il dédramatise le quotidien. Une phrase revient souvent chez lui : « *Ce n'est pas grave.* » ●

P.F.

À la table des grands

À OYONNAX, DES ÉCOLIERS DÉJEUNENT AVEC LES PERSONNES ÂGÉES DU FOYER DE L'ORME.
UNE EXPÉRIENCE COURONNÉE DE SUCCÈS.

Il est 12 h au foyer pour personnes âgées de l'Orme, à Oyonnax. L'heure du repas. « Est-ce que tu travailles bien à l'école ? » demande Georgette, 76 ans, au petit Alan, 10 ans. Installé à la table des grands, entourés de septuagénaires et octogénaires, Alan est assailli de questions. « Oui, je suis même le premier de la classe » répond-t-il avec fierté, pas du tout intimidé par ses voisins. Nombre de frères et sœurs, profession des parents, lieu de résidence... tout y passe. Tous les visages sont tournés vers lui. On se penche pour lui servir de l'eau et s'assurer que rien ne manque. Il fait l'objet de toutes les attentions. « Ne mange pas trop de pain, tu ne vas plus avoir faim pour les plats », lui dit-on avec affection.

Croiser les générations

Depuis septembre 2011, la commune d'Oyonnax expérimente un nouveau restaurant intergénérationnel. Les élèves de l'école Louis Armand se rendent désormais à pied au foyer de l'Orme pour prendre leur repas avec des retraités. « À l'origine, il y a une motivation purement pragmatique : l'augmentation des demandes des familles pour la restauration collective », explique Pierre-Yves Prigent, directeur de la Politique de la ville. Plutôt que de créer et financer une structure nouvelle, nous avons pensé faire cohabiter les enfants avec les anciens du foyer. C'était en même temps l'opportunité de faire se croiser deux générations qui ont rarement l'occasion de se voir, ayant un rythme de vie et des horaires différents. Ils se succèdent dans les structures publiques, sans se côtoyer. Nous étions également très sensibles à la mise en valeur de l'expérience des anciens. » Les neuf mois de pratique sont un succès. Le foyer connaît aujourd'hui une augmentation de fréquentation. Il y a également un très bon retour des parents.

Tout repas commence par une forêt de doigts levés. Les enseignants choisissent des volontaires parmi les enfants afin d'aller manger avec les anciens. « C'est la première fois pour

moi, explique Alicia. J'étais curieuse de savoir comment cela se passait. »

« J'aime bien aller de l'autre côté, car la nourriture est meilleure », assure Dylan. Les menus sont rigoureusement identiques. Mais il y a le goût de l'exotisme en plus. « C'est bien de manger avec les grands-parents », dit Léa, qui avait envie d'être un peu tranquille et d'échapper au magma de la salle des enfants. « Les enfants sont contents d'aller là-bas », souligne Catherine Bellotto, directrice de l'école. « Ils découvrent un autre rythme de vie, beaucoup plus calme et plus lent. Ils se sentent également mis en valeur : ils sont à la table des grands. Cela leur apprend à vivre avec des gens différents, à s'ouvrir et à respecter le rythme des autres. »

Un contact progressif

Le mélange des générations s'est fait en douceur. « Nous avons d'abord établi un contact progressif », explique Jean-Pierre Goulard, directeur des services à la population. « L'harmonie entre les différents publics, cela ne se décrète pas, cela se construit. Les personnes âgées aiment le calme et ont leurs petites habitudes. Il était essentiel de ne pas les perturber. » Les enfants sont installés dans une salle limitrophe, communiquant par une porte,

“ On se fait des confidences ”

Un vent de gaieté souffle sur la tablée. Jean, Georgette, Honoré, Henri et Odile sont visiblement aux anges. Ce petit bonhomme leur apporte une petite bouffée d'air frais. « On va rajeunir avec tous ces enfants, vous allez voir ! » lance Odile.



toujours ouverte. L'adaptation a commencé par le changement du volume sonore. Puis les retraités ont vu progressivement venir des petits groupes d'enfants s'installer à leurs tables, deux fois par semaine. « *Nous avons expliqué aux enfants qu'il fallait baisser le ton, faire attention à ne pas courir.* » Au final, le rapprochement s'est fait très naturellement. « *Notre ville est habituée au brassage culturel* », selon Sonia Tubert, responsable du service social. « *Nous avons plusieurs actions intergénérationnelles autour de la chorale des enfants et du cinéma.* »

Sortis de leur contexte habituel, les enfants les plus bouillonnants deviennent sages, voire timides. « *Ils sont très polis, ces enfants* », affirme Germaine. Âgée de 82 ans, elle a fréquenté autrefois la même école que Dylan et Yanis. « *Ils sont très spontanés et bien plus bavards que nous l'étions à leur âge. C'est une bonne initiative car cela permet aux générations de mieux se connaître. On est souvent plus proches et complices avec nos petits-enfants qu'avec nos enfants. On se fait des confidences.* »

Égayer le quotidien

« *C'est une véritable cure de jeunesse !* » s'ex-tasie Germaine, tout en aidant le petit Alan à



couper sa paupiette. « *On discute de l'école, de sa famille. J'ai appris qu'il habitait près de chez moi. Quelle surprise ! Cela change des jérémiades des vieux. Ah, la famille, il y a que cela de vrai !* »

À l'autre bout de la table, Émeric et Clément, âgés de 10 ans, récitent leurs tables de multiplication. « *C'est moi qui leur ai demandé s'ils les connaissaient bien* », explique Marie-Claude. « *Eh bien, oui ! Bravo ! Ils nous apportent un peu de gaieté. Ça va pas trop fort pour moi aujourd'hui, car j'ai perdu mon papa récemment. Leur présence m'aide à penser à autre chose.* » La discussion avec les enfants finira sur les derniers films d'aventure. « *Elle a plein de choses à dire, la dame* », conclut Émeric.

Raymonde, de son côté, a engagé la conversation avec Malaury, 8 ans. « *Je suis vieille, tu*

sais. J'ai 92 ans. À l'envers, cela fait 29 ans. Tu vois ce que cela représente ? »

« *Je ne sais plus parler aux enfants, confie-t-elle. J'ai deux enfants et quatre arrière-petits-enfants, mais je ne les vois presque jamais. Ils n'ont pas le temps.* » Pour beaucoup de personnes âgées présentes ici, ce repas avec les enfants est l'occasion de combler un manque. « *Moi, j'ai de la chance, je vois régulièrement mes enfants, témoigne Suzanne. Mais ce n'est jamais assez.* »

Jeanine, qui travaille au foyer depuis douze ans, remarque un immense changement d'ambiance quand les enfants sont là. « *C'est beaucoup plus gai. Cela force ceux qui sont renfermés sur eux à communiquer et à s'ouvrir aux autres.* » ● **D.G.**





DÉPENDANCE

Femmes et immigrées, au chevet de l'Europe vieillissante

EN ITALIE, L'EMPLOI DE FEMMES IMMIGRÉES POUR PRENDRE SOIN DES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE EST DEvenu COURANT.

Angela Jimenez a 57 ans, elle est chilienne et travaille depuis 16 ans auprès de personnes âgées d'abord à Naples et désormais à Rome. Hébergée chez son employeur actuel, elle fait la cuisine, le ménage, et le linge et s'occupe de la vieille dame pour 620 euros par mois. « *Sa santé est fragile et je l'aide et veille sur elle.* » L'Italie compte peut-être 700 000 "badante" (aide à domicile) comme Angela Jimenez, chargées de personnes âgées dépendantes. Dans un pays vieillissant – 1 Italien sur 5 a plus de 65 ans –, où les parents âgés restent en priorité l'affaire des familles – et spécifiquement des femmes –, les immigrés

“ *Les immigrés occupent des emplois boudés par les Italiens* ”

sont venus occuper des emplois boudés par les Italiens. Environ 90 % des aides à domicile seraient étrangers, mais c'est une estimation pour des emplois majoritairement non déclarés et mal payés (en tout cas, sans couverture sociale et sans droits). Beaucoup sont aujourd'hui originaires de l'Europe de l'Est – Roumanie, Ukraine ou Pologne* – et 70 à 80 % sont des femmes. **Devant l'ampleur du phénomène, l'Italie a procédé en 2009 à une vague de régularisation des travailleurs illégaux sélective**, qu'elle a réservée aux personnes occupant des emplois à domicile.

Domicile ou institution ?

Les femmes comme Angela Jimenez représentent la réponse italienne à une question qui traverse toute l'Europe sans clivage précis. Plus de 90 % des personnes âgées dépendantes vivent à domicile en Italie, mais c'est aussi le cas au Danemark dans un contexte pourtant bien différent : un système encadré et une prise en charge des coûts quasi complète. Si une bonne part de l'Italie vieillissante s'appuie sur les migrants, combien de personnes âgées dépendantes vivent à leur domicile avec la seule aide de proches ou de parents – ou sans aide du tout – ? Dans l'ensemble de l'Europe, c'est plus d'une sur deux, avec des écarts extrêmes entre la Suède ou la Belgique (24 % et 38 %) et la Grande-Bretagne ou la Pologne (75 % et 83 %).

La tendance est de toutes façons au **développement de la prise en charge à domicile** plutôt qu'en institution. La Hollande propose à ses citoyens âgés et dépendants de percevoir directement un budget personnel, qu'ils dépensent comme ils le souhaitent auprès des prestataires de leur choix. La proposition a connu un succès remarquable, faisant chuter la prise en charge en institution et offrant ainsi à l'État des économies substantielles. Mais ses conséquences discutables (notamment en matière de qualité de service... et de service tout court, une fois que l'allocation est dépensée) le remettent aujourd'hui en question. Devant la pression démographique, les sociétés européennes vont devoir faire preuve d'intelligence et de solidarité. ● **A.B.**

* GALCA survey, 2008.

EXEMPLES

→ **114 336** : c'est le nombre de foyers italiens qui en septembre 2009 ont demandé la régularisation d'un assistant à domicile (chargé d'une personne dépendante). 180 400 autres demandèrent la régularisation d'un immigré employé au ménage et à l'entretien de la maison.

→ **Pays scandinaves.** Ils ont ouvert depuis peu le secteur de l'aide à domicile aux prestataires privés, qui recourent en masse aux travailleurs immigrés.

→ **Expériences.** Plusieurs collectivités locales norvégiennes ont ouvert des résidences gériatriques dans le sud de l'Espagne, où la prise en charge leur

revient nettement moins cher.

→ **D'ici 2050**, les personnes de plus de 65 ans pourraient représenter un tiers de la population de l'Union européenne. Aujourd'hui, la moitié de la population a 40 ans ou plus ; en 2060, la moitié de la population aura 48 ans ou plus. ●



LES TEMPS CHAUDS

16^e festival
**MUSIQUES
DU MONDE
ET PLAISIRS
DES PAPILLES**

5 > 22 | 07
2012
DANS L'AIN

05/07 AMBRONAY

Au Fil de l'Air

CHŒURS D'ENFANTS DE L'AIN

TÉOFILO CHANTRE Cap-Vert

AMELIA MUGE Portugal

MAGNA FERREIRA Portugal

RODA DO CAVACO Brésil

16€ / 58€

07/07 PEROUGES

AMELIA MUGE Portugal

RODA DO CAVACO Brésil

16€ / 58€

11/07 BOURG-EN-BRESSE

GORAN BREGOVIC ET

L'ORCHESTRE DES MARIAGES

ET DES ENTERREMENTS Balkans

20€ / 25€

TRIO FERNANDEZ Gitans du

Sud de la France

Gratuit

15/07 BANEINS

SILVATICA Hongrie

32€

20/07 ST JEAN-SUR-VEYLE

DUO DES PRÉS Acadie, Louisiane,

France,

SQUADRA DE GÊNES Italie

36€

21/07

ST GENIS-SUR-MENTHON

JACQUES MAYOUD ET SON CERCLE

DE CALEBASSES France

ALY KEÏTA Mali

32€

ST CYR-SUR-MENTHON

Musée de la Bresse - Domaine

des Planons

DANYEL WARO La Réunion,

BONGA Angola

18€ / 20€

22/07

L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT

RETRO LATINO Chili, France

LAS HERMANAS CARONNI

Argentine

CHRISTIAN BIDARD Maître

cuisinier de France, Le St Lazare

88 / 200€

RENSEIGNEMENTS / RÉSERVATIONS

04 74 21 06 94

www.lestempschauds.org



Rhône-Alpes





LE 28 JUIN
PIQUE-NIQUES RÉPUBLICAINS
DANS 25 VILLES DE RHÔNE-ALPES

PROGRAMME SUR
➔ rousseau2012.rhonealpes.fr

Le 28 juin 2012, 25 villes de Rhône-Alpes fêteront le tricentenaire de Jean-Jacques Rousseau.
Autour d'un pique-nique convivial, redécouvrez l'œuvre de ce jeune homme de 300 ans !

« Rousseau 2012 en Rhône-Alpes » c'est aussi des spectacles, des concerts, des expositions, des débats...
à découvrir sur : www.rousseau2012.rhonealpes.fr

Rhône-Alpes Région

AGENCE



CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE-ALPES

PARTENAIRE PUBLIC



PARTENAIRE MÉDIA

